MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

NATURA 2000

Document d'objectifs
Tome 3

Baie de Seine orientale

ZSC FR2502021

Littoral augeron

ZPS FR2512001

Objectifs et mesures de gestion - validé le 11/02/2020

Crédit photo de la couverture :
Zone littorale de Cabourg - Fabrice Parais / DREAL Normandie

Baie de Seine orientale

ZSC FR2502021

Littoral augeron

ZPS FR2512001

Document d'objectifs - Tome 3

Objectifs et mesures de gestion

Sommaire

Enjeux, objectifs à long terme et objectifs opérationnels 6

Rappels des enjeux 6
Définition des objectifs à long terme 6
Définition des objectifs opérationnels 8
Tableau de bord 8

Mesures de gestion 10

Fiches Mesures 10

Introduction aux fiches mesures 10
Logique des fiches mesures 10
Description et contenu d'une fiche mesure 11

Objectif A - Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités 14

Fiche M1 - Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site 14
Fiche M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire 18
Fiche M3 - Evaluer et prendre des mesures de gestion vis-a-vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire 20
Fiche M4 - Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes en charge de l'élaboration des plans de contrôle 22
Fiche M5 - Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000 23

Objectif B - Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages 24

Fiche M6 - Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 24
Fiche M7 - Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun 26
Fiche M8 - Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL 27

Objectif C - Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances 29
Fiche M9 - Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités....29
Fiche M10 - Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'intérêt communautaire (aloses, saumons et lamproies)....34
Fiche M11 - Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin....36
Fiche M12 - Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires....38

Objectif D - Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin 42
Fiche M13 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin....42

Liste des sigles et acronymes 49

Table des tableaux 51

Enjeux, objectifs à long terme et objectifs opérationnels

Cette section du troisième volet du Docob s'intéresse aux objectifs de conservation à long terme (OLT) des espèces et habitats d'intérêt communautaire, aux objectifs opérationnels (OO) qui en découlent et aux mesures de gestion à mettre en œuvre pour atteindre ces OLT.

Rappels des enjeux

Un **enjeu de conservation** dans le cadre de Natura 2000 est un élément du patrimoine naturel ou du fonctionnement écologique pour lequel ces sites présentent une responsabilité et dont l'état de conservation doit être préservé ou amélioré.

A la suite du diagnostic du patrimoine naturel, des enjeux de conservation ont été définis sur la base d'un ensemble de critères et priorisés pour les sites « Littoral augeron » (ZPS) et « Baie de Seine orientale » (ZSC) (cf. Docob Tome I).

Définition des objectifs à long terme

Un **objectif de conservation à long terme (OLT)** est défini dans le cadre de Natura 2000 comme le maintien ou la restauration de l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Les OLT sont basés sur les critères de la définition de l'état favorable de conservation de la directive Habitats-Faune-Flore (art.1 e) et de la directive Oiseaux (art.2 et 3, populations et habitats d'espèce).

Pour rappel, pour les habitats de la directive, ces critères sont :

- l'aire de répartition et les surfaces occupées au sein d'une aire donnée,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien,
- l'état de conservation des espèces typiques.

Pour les espèces de la directive, ces critères sont :

- la dynamique de la population,
- l'aire de répartition,
- le bon état de l'habitat de l'espèce.

Afin de pouvoir évaluer la progression vers l'état souhaité sur le long terme, un **niveau d'exigence** est précisé (quantitatif ou qualitatif). Ce niveau d'exigence peut être assimilé à la cible précise visée au travers de l'OLT et traduit l'ambition portée par les gestionnaires dans les limites du possible (selon les moyens et techniques disponibles). C'est également cette cible qui définira les suivis nécessaires et les indicateurs d'état à calculer dans le cadre de l'évaluation de l'atteinte de l'OLT.

Les OLT définis pour les enjeux de conservation priorisés des sites Natura 2000 sont présentés dans le Tableau I.

Tableau I - Enjeux de conservation et objectifs à long terme

Enjeu			Code	Objectif à long terme
Fonds meubles	1110-1	Sables fins propres à légèrement envasés	OLT1	Améliorer l'état de conservation des habitats sableux du site, en particulier des sables envasés côtiers
	1110-3	Sables grossiers		
	1110-4	Sables mal triés		
Poissons migrateurs amphihalins	1106	Saumon atlantique	OLT2	Contribuer à la restauration des populations fonctionnelles normandes de poissons migrateurs amphihalins et à la reconquête du bassin de la Seine
	1103	Alose feinte		
	1102	Grande alose		
	1095	Lamproie marine		
	1099	Lamproie de rivière		
Mammifères marins	1364	Phoque gris	OLT3	Maintenir les fonctionnalités et la capacité d'accueil de la Baie de Seine orientale pour les mammifères marins, en particulier pour le marsouin commun
	1365	Phoque veau-marin		
	1351	Marsouin commun		
	1349	Grand dauphin		
Oiseaux marins	A066 macreuse brune, A001 plongeon catmarin, A002 plongeon arctique, A191 sterne caugek, A193 sterne pierregarin, A177 mouette pygmée		OLT4	Contribuer à l'atteinte du bon état des populations d'oiseaux marins et côtiers en période internuptiale (hivernage, estivage, migrations) au sein de la ZPS Littoral augeron
	A065 macreuse noire, A063 eider à duvet, A005 grèbe huppé, A200 pingouin torda, A199 guillemot de Troïl, A175 grand labbe, A016 fou de bassan, A188 mouette tridactyle, A187 goéland marin, A017 grand cormoran, A173 labbe parasite, A069 harle huppé, A195 sterne naine, A197 guifette noire			
	A062 fuligule milouinan, A179 mouette rieuse, A178 mouette de Sabine, A182 goéland cendré, A184 goéland argenté, A183 goéland brun, A604 goéland leucophée, A384 puffin des Baléares, A172 labbe pomarin, A007 grèbe esclavon, A006 grèbe jougris, A176 mouette mélanocéphale, A194 sterne arctique, A013 puffin des Anglais			

Légende des enjeux : Fort | Moyen | Faible

Définition des objectifs opérationnels

Un **objectif opérationnel (OO)** est défini comme un choix de gestion à moyen terme établi au regard de l'analyse des facteurs qui influencent de manière positive (facilitent) ou négative (contraignent) l'état d'un ou plusieurs enjeux et l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs à long terme (OLT). Les **facteurs d'influence** (anthropiques ou naturels) peuvent donc être des menaces/ pressions ou des leviers/ opportunités sur lesquels le gestionnaire des sites aura une prise directe (facteur contrôlable) ou non (ex : changement climatique).

Dans le cadre de Natura 2000, les OO correspondent aux objectifs de développement durable du site. Ils sont établis à moyen terme.

Afin d'être en mesure d'évaluer l'atteinte ou non d'un OO, et ainsi l'efficacité des mesures de gestion qui auront été prises, un ou des **résultat(s) attendu(s)** sont précisés de manière qualitative ou quantitative. Ils traduisent la cible visée au travers de l'OO et des mesures de gestion.

Afin d'en faciliter la lecture, les OO sont répartis par thème [cf. tableau II] :

- protection ;
- restauration ;
- connaissances / suivis ;
- communication ;
- animation / veille.

Un même OO peut concourir à l'atteinte de plusieurs OLT. L'atteinte de chaque OO a engendré la définition de mesures de gestion de différente nature, coordonnées et échelonnées dans le temps. L'ensemble de ces mesures de gestion a donc une durée limitée dans le temps qui correspond à la validité des OO.

Tableau de bord

Un **tableau de bord** est élaboré afin de suivre l'animation des actions du Docob et d'évaluer la gestion, c'est-à-dire la mise en œuvre des mesures de gestion, leur efficacité et leur suffisance, l'atteinte des OO, et l'atteinte des OLT.

Le tableau de bord est un outil :

- **indispensable à la programmation** du travail du gestionnaire au quotidien,
- **de partage avec les acteurs** du territoire, qui clarifie les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent pour le site Natura 2000, et souhaitent atteindre au travers d'actions spécifiques,
- **de suivi et d'évaluation de la gestion** du site Natura 2000. Pour cela, il est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui offrent une vue synthétique de la situation et des tendances observées pour les enjeux du site Natura 2000,
- **de rapportage** de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 à la Commission européenne.

Cette évaluation de la gestion se fait grâce à des **indicateurs d'état** (pour évaluer la progression vers les OLT), des **indicateurs de pression/impact** et des **indicateurs de réalisation** (pour évaluer la progression vers les OO). En particulier, les indicateurs de réalisation permettent aussi d'évaluer le degré de mise en œuvre des actions du Docob (l'avancement des travaux) et d'évaluer in fine le système de gouvernance et d'animation des sites Natura 2000, afin de l'adapter si besoin les années suivantes. Ces indicateurs (d'état et de pression/ impact) sont liés à des suivis déjà existants ou à mettre en œuvre.

Lors de la révision du Docob, le tableau de bord sera l'outil central pour identifier les mises à jour et les évolutions nécessaires sur les OO et les mesures de gestion (ex : atteinte d'un OO et changement de la formulation de celui-ci pour pérenniser l'action dans le temps ; modification des modalités de mise en œuvre d'une mesure de gestion, etc.) et éventuellement sur les OLT s'ils sont atteints.

Tableau II - Objectifs opérationnels

Code	Objectif opérationnel
OO A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités
OO B	Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages
OO C	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance
OO D	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Légende OO :

- Protection
- Restauration
- Connaissance / suivis
- Communication
- Veille

Mesures de gestion

Fiches Mesures

Introduction aux fiches mesures

A la suite du diagnostic patrimoine naturel du site Natura 2000 et de la présentation des enjeux définis pour les sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » (cf. Docob Tome I), cette section du troisième volet du document d'objectifs s'intéresse aux mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement définis.

Les mesures M1 et M4 découlent de l'analyse des risques de dégradation liés à la pêche, réalisée conformément à la circulaire du 30 avril 2013 précisant les modalités de prise en compte des activités de pêche professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision des Docob. Les mesures M2 et M3 sont liées à l'évaluation des interactions entre les espèces et habitats à enjeux et les activités anthropiques et aux solutions à mettre en place pour les éviter ou les réduire.
Cette procédure est une adaptation du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (EINATURA 2000) prévu par les articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et L.414-4 du code de l'environnement (transposition en droit français), lequel s'applique à toutes les activités référencées sur des listes positives nationales et locales, préalablement à leur autorisation.
La Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ajoute que, lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime.
Elaborée en réponse au contentieux européen (arrêt de la CJUE du 4 mars 2010, C-241/08) et pour tenir compte des spécificités de l'activité de pêche professionnelle, elle permet de dispenser les pêcheurs professionnels d'évaluation des incidences individuelles.

Ces mesures permettent, par ailleurs, de répondre aux objectifs plus généraux des directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux », en cohérence avec les autres politiques marines environnementales et notamment la DCSMM, les engagements pris lors de la stratégie nationale pour la mer et les océans, le document stratégique de façade (DSF), le PLAGEPOMI et la stratégie nationale biodiversité. Ainsi, compte tenu des objectifs et calendriers proches de ces politiques, il a été décidé de mener une réflexion intégrée.

Les fiches « Mesures Natura 2000 » présentent les types d'interventions qu'il convient de réaliser afin de s'assurer du maintien ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, à travers les orientations et les enjeux identifiés dans le présent Docob.

Logique des fiches mesures

Les fiches mesures sont :

- des propositions de réalisation de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du Docob,
- standardisées afin d'en faciliter la lecture,
- indépendantes les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale,
- rangées par objectifs,
- priorisées, identifiées par un code couleur, selon qu'elles concernent la ZSC, la ZPS ou les deux.

Les fiches mesures ne sont pas :

- des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts…
- des documents figés dans le temps. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire et des techniques.

Remarque : les coûts et financements des mesures restent à compléter.

Description et contenu d'une fiche mesure

La structuration est identique pour l'ensemble des fiches

Titre de la mesure

Un code couleur permet de distinguer les actions relevant de la ZSC, de la ZPS ou communes aux deux sites

Fiche Mx	Fiche mesure ZSC		Fiche mesure ZPS		Fiche mesure ZSC et ZPS	
1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

Degré de priorité de la mesure

1. si la mesure est indispensable et urgente à réaliser
2. si la mesure est indispensable mais non urgente
3. si la mesure est non prioritaire mais utile

▲ Thèmes de la mesure

Ils permettent de visualiser rapidement la finalité de la mesure. Ils permettront également d'évaluer annuellement mais aussi sur le long terme, les orientations prises dans la gestion du site.

Protection : mesure visant à mettre en œuvre une protection directe pour un habitat ou une espèce contre une pression préalablement identifiée avant qu'il ne se dégrade.

Restauration : mesure visant à aider au rétablissement d'un habitat ou d'une espèce, cela peut être une réduction des pressions pour permettre un rétablissement naturel ou une réduction des pressions avec une intervention importante pour permettre un rétablissement accéléré.

Suivi : mesure visant à suivre l'évolution de l'état de conservation de l'espèce ou l'habitat ciblé.

Connaissance : mesure visant à développer les connaissances sur un habitat, une espèce ou une activité afin d'améliorer les mesures de gestion.

Communication : mesure visant à communiquer (au sens large du terme) sur le site Natura 2000 et ses enjeux.

Veille : mesure visant à la réalisation d'une veille sur une thématique en lien avec le site Natura 2000.

OBJECTIF X	Objectif
Type de mesure	Réglementation/Volontaire/Animation/Etude et suivis scientifiques
Description de la mesure	Présentation et justification de la mesure
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisés par la mesure
Activités concernées	Activités concernées par la mesure (toutes activités, professionnelles, récréatives, gestion d'espaces naturels, politiques publiques)
Résultats attendus	Conséquences attendues de la mesure
Périmètre d'application	Périmètre sur lequel s'applique la mesure : les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner : • une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son intégralité ; • plusieurs sites, elle sera qualifiée d'intersites ; dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents.

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure.
Service(s) de l'Etat	Autorité(s) compétente(s) dans la mise en place de la mesure.
Partenaires techniques/ interlocuteur(s)	Acteurs susceptibles de contribuer à la mise en place de la mesure ou sources d'information.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Mesures ou projets ayant un lien et un intérêt spécifique avec la fiche.
Fiche(s) complémentaire(s)	
Réalisation de la mesure	
Description succincte de la phase de réalisation de la mesure.	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis Indicateurs de réalisation	Indicateurs permettant de mesurer : l'état de conservation des habitats et espèces à protéger (indicateur d'état), le niveau de pression qu'ils subissent (indicateur de pression) et le degré de mise en œuvre de la mesure (indicateur de réalisation). Ils permettent ainsi de suivre l'état d'avancement de la mesure et de l'évaluer une fois réalisée. Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau de bord des AMP (cf. ficheM12) ; Ils pourront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure connaissance disponible. Les suivis sont présentés dans la partie C « Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances », fiche M9. Ils sont codés SE pour suivi d'état, SR pour suivi de réalisation, SP pour suivi de pression. Les codes sont repris dans le tableau de bord. SEOM = suivi d'état pour les oiseaux et les mammifères marins, SEH pour les habitats, SEA pour les amphihalins, SECo pour l'état des connaissances…
Estimation des moyens nécessaires	
Estimation du temps, voire du budget nécessaire à la réalisation de la mesure	

Les **indicateurs** seront à analyser en fonction de l'état de conservation et des enjeux des espèces et habitats.

Les indicateurs en *italique* sont des indicateurs en projet

Tableau III - Index des fiches mesures

Objectifs	N°	Intitulé de la mesure	Priorité	Page
A : réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités	M1	Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site	1	14
	M2	Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	3	18
	M3	Evaluer et prendre des mesures de gestion vis à vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire	1	20
	M4	Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes en charge de l'élaboration des plans de contrôle	1	22
	M5	Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000	2	23
B : coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages	M6	Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	2	24
	M7	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	3	26
	M8	Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL	1	27
C : suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance	M9	Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités	1	29
	M10	Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons)	1	34
	M11	Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	3	36
	M12	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	1	38
D : soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M13	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	1	42

Objectif A - Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités

Fiche M1	Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.					
Type de mesure	Réglementaire					
Description de la mesure	Il s'agit de limiter les pressions sur les habitats marins dans les 3 milles nautiques, qui présentent des enjeux de conservation prioritaires et un risque de dégradation moyen à fort (voir cartes des risques identifiés Tome II, Diagnostic socio-économique, page 79 : Principaux résultats de l'analyse des risques de dégradation liées à la pêche). 1 – Arrêt de la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande des 3 milles nautiques du site « Baie de Seine orientale ». La zone située à l'est de Dives-sur-Mer n'étant pas suivie sur le plan sanitaire, la pratique de la drague à coquille Saint-Jacques n'y est actuellement pas autorisée (zone C). De plus, cette activité est interdite sur la zone de nourricerie sole conformément à l'arrêté du 27/05/2016. Un maintien de cette interdiction via la réglementation existante ou la mise en place d'une nouvelle réglementation si nécessaire, est acté. L'interdiction de la drague à CSJ est actée de façon permanente dans les trois milles nautiques du site (pour être en cohérence avec les mesures relatives au chalutage de fond). De ce fait, cette limite est calée sur celle de la réglementation de l'usage des filets remorqués à moins de trois milles de la laisse de basse mer du département du Calvados et de l'est du département de la Manche entre Ouistreham et Dives définie selon l'arrêté 58/2007 modifié (Zone B : interdiction dans les 3MN) et sur le parallèle passant par le 49°20'29''N (WGS84) à l'ouest de Ouistreham (Zone A). 2 – Arrêt progressif des autorisations administratives individuelles au chalutage de fond au titre de l'arrêté 58/2007[1] modifié La pratique du chalutage de fond ciblant la sole et la seiche dans la bande des 3 milles nautiques réglementaires ne fait l'objet d'autorisations administratives (AA) qu'à l'ouest de Ouistreham (zone A). Elle est interdite dans les 3 milles nautiques à l'est de Ouistreham (zones B et C). Un maintien de cette interdiction via la réglementation en vigueur ou la mise en place d'une nouvelle réglementation si nécessaire, est acté. En concertation avec les professionnels, l'autorisation administrative prendra fin sur la zone A pour le chalut de fond ciblant la sole dans les conditions du viager déjà en place, et pour le chalut de fond ciblant la seiche dans les 6 ans suite à la validation du Docob au sud du parallèle 49°20'29''N (WGS84) (Zone A). • AA « Toutes espèces » (Sole) : cette AA prendra fin progressivement dans les conditions du viager déjà en place (9 autorisations administratives encore actives en 2018). • AA Seiche : arrêt progressif de la pratique dans les 6 ans suite à la validation du Docob sur la zone A du site. • AA Maquereau : maintien d'une activité dans les 1,5 – 3 MN selon la réglementation en vigueur, où la technique utilisée (chalut pélagique à grande ouverture verticale) ne compromet pas le maintien ou le retour des habitats naturels dans un bon état de conservation.					

[1] La mise en œuvre de la réglementation relative aux mesures de gestion Natura 2000 s'appuiera sur la réglementation relative à la pêche maritime professionnelle en vigueur (cf. Tome 5 - Annexes « évolution des mesures »).

Par ailleurs, dans la bande côtière, l'usage du chalut de fond à crevette grise est maintenu en raison de sa dépendance totale à la bande côtière du site et d'un impact modéré par un gréement plus léger qu'un chalut de fond à poissons. Seul le chalut de fond à crevette grise équipé en jumeaux sera interdit de manière viagère sur le site, pour la raison de l'abrasion supplémentaire générée par le lest monté entre les 2 chaluts. Dans le cas où c'est une roue ou roulette qui est utilisée, le chalut jumeau pourra être maintenu.

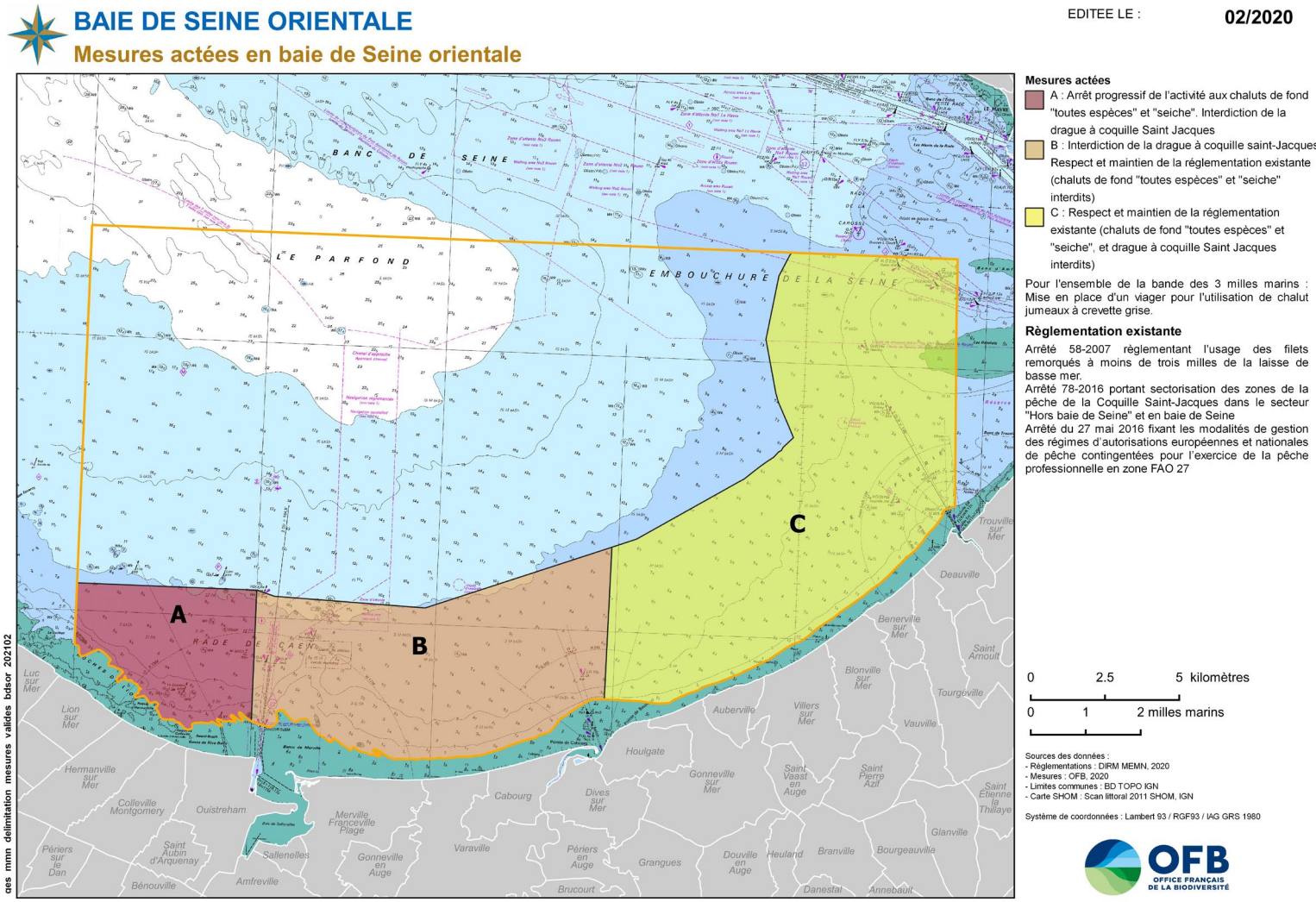

<table>
<tr><th colspan="2">Enjeux et objectifs</th></tr>
<tr><td>Habitats et espèces concernés</td><td>• Sables mal triés (1110-4) principalement
• Sables fins propres et légèrement envasés (1110-1) présents dans les 3MN du site
• Sables grossiers (1110-3) présents au sud du 49°20'29''N (WGS84) à l'ouest de Ouistreham</td></tr>
<tr><td>Activités concernées</td><td>Pêche professionnelle (arts traînants)</td></tr>
<tr><td>Résultats attendus</td><td>• Réduire les pressions physiques sur les habitats marins
• Maintenir ou restaurer les habitats et les fonctionnalités</td></tr>
<tr><td>Périmètre d'application</td><td>La bande des 3 milles nautiques de la ZSC Baie de Seine orientale, à l'exception de la zone comprise entre la ligne des 3MN et le parallèle 49°20'29''N à l'ouest de Ouistreham.
Coordonnées en WGS 84 degrés-minutes-secondes des points dans le tableau ci-dessous :
<table>
<tr><th>Point</th><th>Latitude</th><th>Longitude</th></tr>
<tr><td>1</td><td>49°20'29,74'' N</td><td>0°20'0,18'' W</td></tr>
<tr><td>2</td><td>49°20'29,98'' N</td><td>0°15'0,01'' W</td></tr>
<tr><td>3</td><td>49°21'32,18'' N</td><td>0°05'10,72'' W</td></tr>
<tr><td>4</td><td>49°26'60'' N</td><td>0°00'30 ,05'' W</td></tr>
<tr><td>5</td><td>49°26'60'' N</td><td>0°04'8,04''</td></tr>
</table>
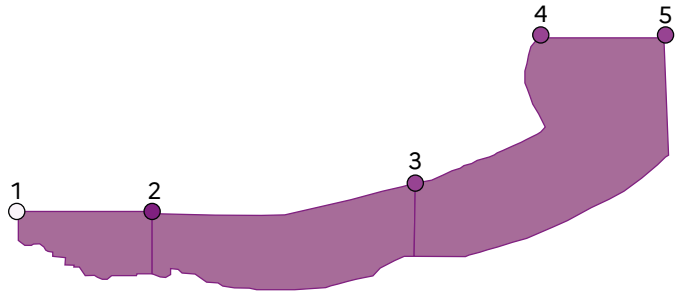
</td></tr>
<tr><th colspan="2">Partenaires et acteurs</th></tr>
<tr><td>Porteur(s) de projet potentiel(s)</td><td>OFB, CRPMEM Normandie</td></tr>
<tr><td>Services de l'Etat</td><td>DDTM, DREAL, Préfecture maritime, autorités compétentes pour la prise des arrêtés</td></tr>
<tr><th colspan="2">Projets et fiches connexes</th></tr>
<tr><td>Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés</td><td>• Travaux de l'UMS Patrinat sur la sensibilité des habitats
• Projet Life MARHA : action C4 « Faire évoluer les pratiques par l'analyse des pressions sur les habitats » (développement d'un indicateur d'immersion)
• Projet de création de zones de conservation halieutique
• Plan d'action milieu marin de la DCSMM : mesure M004-Nat1b « Identifier les zones fonctionnelles halieutiques d'importance et leur sensibilité aux activités anthropiques».
D01-HB-OE06 « Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux, notamment dans les 3 milles »</td></tr>
<tr><td>Fiche(s) complémentaire(s)</td><td>Fiche M2 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Fiche M4 : Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétences en charge de l'élaboration des plans de contrôle
Fiche M9 : Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités
Fiche M12 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires
Fiche M13 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin</td></tr>
</table>

Réalisation de la mesure	
Communication des coordonnées géographiques des nouvelles mesures réglementaires et du calque Maxsea correspondant aux pêcheurs professionnels afin qu'ils l'intègrent dans leur logiciel de navigation.	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	• Indicateurs d'état : * **SEH1** : Etat de conservation des habitats (structure, pressions, fonctionnalités) : densité/diversité, nourriceries, zones d'alimentation, contribution en abondance des espèces sensibles aux pressions physiques (en cours d'élaboration) * **SEH2** : Evolution des caractéristiques bio-sédimentaires des fonds meubles en lien avec la réduction des pressions physiques engendrées par les arts traînants
	• Indicateurs de pression : * **SP1** : Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site Natura 2000 au titre de la réglementation permettant de satisfaire à la mesure M1 (par année civile) * **SP2** : Nombre d'autorisations administratives individuelles délivrées chaque année en Baie de Seine pour la pêche de la sole au chalut de fond dans les 3MN (suivi de la fréquentation) * **SP3** : Nombre d'autorisations administratives individuelles délivrées chaque année en Baie de Seine pour la pêche de la seiche au chalut de fond sur la zone A * **SP4** : Nombre d'heures de pêche à la drague à CSJ, au chalut de fond à sole et divers et au chalut de fond à seiche comptabilisées chaque année dans les zones A, B et C réglementées au travers de la donnée VMS
Indicateur de réalisation	• **SR1** : Mise en place de la réglementation
Estimation des moyens nécessaires	
Année N* : 10j accompagnement pour la mise en place des arrêtés Année 0 à 5 : 5j/an pour le suivi des indicateurs et la rédaction d'une note sur l'application de cette mesure Année 6 (suite à la validation du Docob) : 20j bilan sur la mise en œuvre de cette mesure	

* Année N : prise du ou des arrêté(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette mesure.

Fiche M2	Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités					
Type de mesure	Volontaire					
Description de la mesure	Il s'agit de développer, au cours de la période de mise en oeuvre du Docob, des mesures de nature expérimentale visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire : modification des pratiques usuelles contribuant au bon état du milieu, expérimentation de bonnes pratiques, investissements et conversion à de nouvelles pratiques, développement d'actions complémentaires à l'activité etc.					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Tous enjeux					
Activités concernées	Toutes activités					
Résultats attendus	• Eviter ou minimiser l'impact des usages et des pratiques sur les espèces et habitats du site • Modifier le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire • Améliorer/maintenir l'état de conservation des habitats, des espèces et des fonctionnalités					
Périmètre d'application	• ZSC Baie de Seine orientale • ZPS Littoral augeron • ZSC Estuaire de Seine ; ZPS estuaire et marais de la basse-Seine • ZPS Estuaire de l'Orne					
Partenaires et acteurs						
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB, CRPMEM Normandie, IFREMER					
Services de l'Etat	DREAL, DDTM, Préfecture maritime					
Partenaires techniques / interlocuteurs	CRPMEM Normandie, GONm, Maison de l'estuaire, Observatoire de l'avifaune, IFREMER					
Projets et fiches connexes						
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	• Prospections annuelles sur les gisements de coquilles Saint-Jacques pour évaluer l'état de la ressource (IFREMER). • Programme de mesures DCSMM : * M008-NAT-1b Améliorer les connaissances et développer de nouvelles techniques de pêche pour limiter les impacts sur les écosystèmes marins * M011-NAT2 Promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la limitation de la dissémination des espèces non indigènes envahissantes * M014-NAT2 Promouvoir des méthodes de dragage et d'immersion moins impactantes sur le milieu marin • Life MARHA : action C4 • EConav, projets européens…					
Fiche(s) complémentaire(s)	**FICHE M1** : Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site **FICHE M3** : Evaluer et prendre des mesures de gestion vis à vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire **FICHE M8** : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL **FICHE M9** : Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités **FICHE M12** : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires					

Réalisation de la mesure	
A définir	
Indicateurs de suivi	• **Indicateurs d'état** * SEH1 : Suivis de l'état de conservation des habitats * SEO/SEOM/SEC1/SEP : Suivis de l'état de conservation des populations d'oiseaux et mammifères marins à enjeux * SEA : Suivis de l'état de conservation des populations d'amphihalins d'intérêt communautaire
	• **Indicateurs de pression (à définir par action)** * **SPx :** à définir par action *Evolution des usages sur le site à définir par action pilote*
Indicateurs de réalisation	• **SR2** : Nombre d'actions pilotes mises en œuvre *Modification des pratiques*
Estimation des moyens nécessaires	
Selon les actions pilotes entreprises, animations (5 j/an/action)	

Fiche M3	Evaluer et prendre des mesures de gestion vis-a-vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire					
1 ~~2~~ ~~3~~	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.					
Type de mesure	Réglementaire, Animation					
Description de la mesure	Cette mesure vise à mettre en œuvre la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle, dès qu'elle sera développée par le MNHN ; celle-ci devrait traiter principalement des captures accidentelles occasionnées par les engins de pêche. En raison de la mobilité des espèces, la mise en oeuvre de la méthode sera réalisée à l'échelle recommandée dans la méthode, et pourra donc concerner plusieurs sites N2000, voire une échelle supra (façade, SRM…). Dans ce cadre, des mesures de gestion pourront être proposées à l'échelle des sites N2000 Baie de Seine orientale/ Littoral augeron ou à une échelle plus large, au cours de la phase d'animation. Par ailleurs, l'analyse des risques de dérangement et/ou de compétition trophique, non pris en charge par la méthode MNHN, sera réalisée à l'échelle du site. Elle prendra en compte, également, les activités de loisirs et la navigation présentant le même type d'impact que les activités de pêche professionnelle.					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Mammifères marins d'intérêt communautaire : marsouin commun (1351), grand dauphin (1349), phoque gris (1364) et phoque veau-marin (1365) Poissons amphihalins d'intérêt communautaire : saumon atlantique (1106), alose feinte (1103), grande alose (1102), lamproies marine (1095) et de rivière (1099) Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentant le site en hivernage, halte post-migratoire ou en estivage, notamment les espèces à enjeux : macreuses brune (A066) et noire (A065), eider à duvet (A063), plongeons catmarin (A001) et arctique (A002), grèbe huppé (A005), pingouin torda (A200), guillemot de Troïl (A199), sternes caugek (A191), pierregarin (A193) et naine (A195), grand labbe (A175), fou de Bassan (A016), mouettes tridactyle (A188) et pygmée (A177), grand cormoran (A017), goéland marin (A187), labbe parasite (A173), harle huppé (A069), guifette noire (A197) Cette mesure concerne également les habitats d'espèces.					
Activités concernées	Pêche professionnelle, activités de loisir, navigation					
Résultats attendus	• Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle • Evaluation des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 par les activités de pêche professionnelle et de loisirs et la navigation pour les espèces d'intérêt communautaire • Mise en place d'une concertation et prise des mesures de gestion nécessaires pour répondre aux risques identifiés, à l'échelle recommandée par la méthode (captures accidentelles) et à l'échelle du site pour le dérangement et la compétition trophique • Validation des éventuelles mesures de gestion par le COPIL du site					
Périmètre d'application	Echelle des sites ou multi-sites ou supra, selon la méthode livrée par le MNHN					
Partenaires et acteurs						
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB, MNHN, CRPMEM Normandie					
Services de l'Etat	DREAL, DIRM, préfecture maritime					

Partenaires techniques / interlocuteurs	GONm, GMN, GECC, gestionnaires des sites périphériques
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	• Développement de la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle par le MNHN • Suivis d'amélioration des connaissances (mesures ERC) dans le cadre du projet du parc éolien en mer du Calvados : transects via des survols aériens, suivis acoustiques via des C-pod (si une des stations extérieures se situe dans le site N2000), suivi télémétrique de la colonie de phoques veaux-marins de la baie des Veys, suivi télémétrique des mouettes tridactyles • Résultats de l'évaluation des niveaux d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies) (Fiche M10)
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M7 :** Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun **Fiche M9 :** Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités **Fiche M10 :** Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC **Fiche M11 :** Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin **Fiche M12 :** Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires
Réalisation de la mesure	
Mise en œuvre de la méthode d'évaluation développée par le MNHN. Evaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et des risques d'interaction vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire. Proposition de mesures de gestion de la pêche professionnelle répondant aux risques identifiés de porter atteinte aux objectifs de conservation du site pour les espèces d'intérêt communautaire (méthode nationale), et des activités générant des risques de dérangement et de compétition trophique vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire Validation des mesures de gestion par le COPIL des sites Baie de Seine orientale / Littoral augeron.	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	**Indicateur d'état : Indicateur oiseaux, mammifères marins, amphihalins** **SEO/SEOM/SEC1/SEP/SERNE** : Suivis de l'état de conservation des populations d'oiseaux et mammifères marins à enjeux **SEA** : Suivis de l'état de conservations des populations d'amphihalins d'intérêt communautaire
	Indicateurs de pression **SPy** : indicateur(s) de pression adapté(s) aux pressions générées sur les espèces d'intérêt communautaire
Indicateurs de réalisation	**SR3** : Mise en œuvre de la méthode MNHN et évaluation des risques d'interaction entre activités et espèces sur le site **SR4** : Nombre de mesures proposées répondant aux risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et d'interaction **SR5** : Nombre de mesures de gestion validées en COPIL des sites
Estimation des moyens nécessaires	
Année N* : mise en œuvre de la méthode développée par le MNHN, évaluation des risques d'interaction vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire Année N*+1: évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation, et proposition de mesures de gestion de la pêche professionnelle répondant à ces risques Année N*+2 : participation à la concertation sur les mesures de gestion, réunions et GT Année N*+3 : validation en COPIL	

Fiche M4	Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes en charge de l'élaboration des plans de contrôle					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.					
Type de mesure	Animation					
Description de la mesure	Cette mesure vise à intégrer les besoins de contrôle liés aux mesures réglementaires proposées dans le Docob au plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature, et relayer les besoins N2000 dans le Plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin (PSCPEM). Pour cela, le gestionnaire complètera les formulaires de remontée des besoins de contrôle et de surveillance sur les sites N2000 et le transmettra via la délégation de façade Manche Mer du Nord de l'OFB au SCAM (DIRM), qui le transmettra à son tour au CACEM.					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux des sites concernés					
Activités concernées	Toutes activités					
Résultats attendus	Respect de la réglementation en vigueur ou mise en place dans les AMP					
Périmètre d'application	ZSC Baie de Seine orientale et ZPS Littoral augeron					
Partenaires et acteurs						
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB					
Services juridictionnels et de contrôle / Services de l'Etat	DDTM, DIRM, DREAL, OFB (DR, SD14, SD76, USM, Délégation façade MMN), préfecture maritime, douanes, gendarmeries, parquets, CACEM (Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin)					
Projets et fiches connexes						
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	Coordination entre le plan interrégional de contrôle des pêches et le plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin réalisée par la DIRM, et les plans de contrôle interservices des MISEN, et avec le CACEM.					
Fiche(s) complémentaire(s)	**FICHE M1 :** Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site. **FICHE M3 :** Evaluer et prendre des mesures de gestion vis-à-vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire **FICHE M8 :** Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL					
Evaluation de la mise œuvre de la mesure						
Indicateurs de suivis	**SP1 :** Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1, M2 et M3 par année civile					
Indicateurs de réalisation	**SR6** : Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1, M2 et M3 par année civile					
Missions des animateurs	Assurer la transmission des besoins en police et surveillance de leurs AMP (sites marins et mixtes) auprès de la délégation de façade Manche Mer du Nord de l'OFB, qui transmet mensuellement au centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) pour le plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin Participer aux groupes métiers sur demande des services de l'Etat					
Estimation des moyens nécessaires						
Animation : 5 j/an						

Fiche M5	Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif A **Objectif D**	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités. Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin.					
Type de mesure	Volontaire – Animation					
Description de la mesure	Cette mesure vise à faire connaître la charte, la faire signer par les usagers intéressés et la faire évoluer en fonction de la compréhension des problématiques environnementales et des retours reçus sur la première version de cette charte.					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Phoque veau-marin (1365) ; Phoque gris (1364) ; Marsouin commun (1351) ; Grand dauphin (1349) ; Grande alose (1102) ; Alose feinte (1103) ; Saumon atlantique (1106) ; Lamproie marine (1095) ; Lamproie de rivière (1099) ; Avifaune ; Habitats					
Activités concernées	Toutes activités					
Résultats attendus	• Impliquer et sensibiliser les usagers (professionnels et de loisirs) à la protection du patrimoine naturel marin • Maintenir une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers • Acquisition d'informations (captures accidentelles, échouages, observations remarquables…)					
Périmètre d'application	ZSC Baie de Seine orientale ZPS Littoral augeron					
Partenaires et acteurs						
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB, CRPMEM Normandie, acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, usagers, acteurs du secteur sportif)					
Services de l'Etat	DDTM					
Partenaires techniques / interlocuteurs	GONm, IFREMER					
Projets et fiches connexes						
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	Programme de sciences participatives (captures accidentelles, observations remarquables…)					
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M10** : Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies) **Fiche M11** : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin **Fiche M13** : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin					
Evaluation de la mise œuvre de la mesure						
Indicateurs de suivis	/					
Indicateurs de réalisation	**SR7** : Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte, adoptions en fonction des retours reçus					
Estimation des moyens nécessaires						
Animation : 5 j/an						

Objectif B - Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages

Fiche M6	Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif B	Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages					
Type de mesure	Animation					

Description de la mesure	Il s'agit d'une mesure générale prévoyant que l'animation des sites se fasse en lien avec les autres politiques environnementales en mer, notamment celles listées ci-dessous. Concrètement, il s'agit de s'assurer que l'élaboration et l'animation du Docob participent à la mise en œuvre de ces différentes politiques dans la mesure où leurs objectifs convergent. Il faut veiller, par ailleurs, à la compatibilité du document d'objectifs avec les objectifs environnementaux du DSF/PAMM.
	
	Parallèlement, les animateurs relaieront les besoins et objectifs liés à Natura 2000 afin qu'ils soient intégrés dans les politiques concernées :
	• Autres sites Natura 2000 : nombreux objectifs communs avec les sites présents à proximité.
	• DSF MEMN / PAMM MEMN (DCSMM) : objectifs relatifs aux descripteurs suivants :
	  * D1 : biodiversité conservée,
	  * D4 : réseau trophique,
	  * D6 : intégrité des fonds,
	  * D8 : contaminants chimiques
	  * D10 : déchets marins.
	• DCE - politique de l'eau (SDAGE, SAGE) : objectifs relatifs aux poissons migrateurs et aux habitats côtiers
	• Dispositions POLMAR du plan ORSEC : gestion des pollutions marines
	• PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs)
	• Stratégie des aires protégées
	• SRADDET
	• Stratégie nationale pour la Biodiversité					

Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées	Politiques publiques environnementales en mer					
Partenaires et acteurs						
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB (Délégation de façade MMN)					
Services de l'Etat	DREAL, DIRM, DDTM					
Partenaires techniques/ interlocuteurs	AESN, OFB (DSUED, DR Normandie, SD14, SD76, USM migrateurs), Conservatoire du littoral, Gestionnaires des aires marines protégées, responsables de surveillance et thématiques des programmes de surveillance DCSMM					

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	• PAMM MEMN / DSF MEMN : programmes de surveillance et de mesures (DCSMM), programme d'actions (DSF) • DCE : SDAGE • POLMAR • PLAGEPOMI • Etc.
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M9** : Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités **Fiche M12** : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	/
Indicateurs de réalisation	**SR8** : Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales
Estimation des moyens nécessaires	
Inclus dans l'animation 10j/an	

Fiche M7	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif B	Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages					
Type de mesure	Animation					
Description de la mesure	Les enjeux des sites Natura 2000 en mer dépassent généralement le périmètre d'un seul site, d'autant que la Baie de Seine correspond à une entité biogéographique. Une mesure pourra donc, de manière générale, être répliquée assez facilement et l'expérience d'autres gestionnaires pour sa mise en œuvre ne sera que bénéfique. Cette mesure structurelle vise à favoriser les échanges entre les gestionnaires d'espaces naturels qu'ils soient marins, littoraux ou terrestres à travers la mutualisation des outils (suivis, communication), des connaissances et le développement d'actions communes.					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées	Gestion d'espaces naturels					
Résultats attendus	Impulser et maintenir une dynamique de collaboration entre gestionnaires • Favoriser le transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion • Obtenir des outils « clé en main » utilisables par tous les gestionnaires • Harmoniser les démarches de mise en œuvre des différents Docob (protocoles, suivis, chartes, etc.) • Participer aux tables rondes des gestionnaires d'aires marines protégées, s'inscrire dans les instances de gestionnaires liées à l'ANBDD ou à Natura 2000					
Périmètre d'application	Façade Manche Mer du Nord					
Partenaires et acteurs						
Porteur de projet	OFB (délégation de façade MMN)					
Services de l'Etat	DREAL					
Partenaires techniques / interlocuteurs	OFB (PNM EPMO, centre de ressources), RNF, Conservatoire du littoral, gestionnaires d'espaces naturels marins et terrestres (Maison de l'estuaire, Observatoire avifaune…), scientifiques (IFREMER…), ANBDD					
Projets et fiches connexes						
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	Document d'objectifs des sites ZSC « Estuaire de Seine », « Baie de Seine occidentale », ZPS « Estuaire de l'Orne », « Estuaire et marais de la Basse Seine », « Baie de Seine occidentale » Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de Seine Life MARHA					
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M2 :** Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire **Fiche M3 :** Evaluer et prendre des mesures de gestion vis à vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire **Fiche M9 :** Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités. **Fiche M10 :** Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies). **Fiche M12 :** Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires					
Evaluation de la mise œuvre de la mesure						
Indicateurs de réalisation	**SR9** : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires					
Estimation des moyens nécessaires						
Inclus dans l'animation (5j/an)						

Fiche M8	Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL					
1 ~~2~~ ~~3~~	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif B	Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages					
Type de mesure	Animation					
Description de la mesure	La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagement ou la réalisation d'activités humaines sur le site, et les projets extérieurs au site mais pouvant l'impacter, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les enjeux de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Certains de ces projets sont soumis à une évaluation d'incidence Natura 2000 qui a pour but de vérifier cette compatibilité entre activités et objectifs de conservation. L'étude et l'analyse complète des dossiers est à la charge du service instructeur qui veille à la qualité des suivis environnementaux et à la réduction des incidences sur le milieu marin, le gestionnaire n'est donc pas obligatoirement informé. C'est pourquoi, il opère une veille sur ces projets et, au besoin, il peut participer à la sensibilisation des porteurs de projets ou maîtres d'ouvrages aux objectifs de conservation du site. Le gestionnaire se rend disponible en tant qu'animateur pour participer à des réunions (comité de suivi…) et pour fournir aux services instructeurs ou porteurs de projet tout élément concernant les enjeux du site. Il s'informe des résultats des suivis mis en œuvre, d'autant plus s'ils concernent les enjeux identifiés sur le site ou les interactions de ces enjeux avec les pressions générées par les activités ; et collecte les données de suivi auprès des services instructeurs. Cette mesure vise donc à réaliser une veille sur les projets ou évènements (sites d'immersion, extraction de granulats marins, énergies marines renouvelables, extensions d'infrastructures, évènements nautiques ou sportifs etc.), afin que l'animateur : I/ informe les porteurs de projets sur la sensibilité du patrimoine naturel marin et les enjeux de conservation. Sur sollicitation, il peut être force de propositions auprès des services instructeurs dans les réflexions et les démarches en faveur de l'évitement et de la réduction des incidences de projets sur les enjeux de conservation du site ; II/ participe aux comités de suivi des projets afin de porter à connaissance les enjeux sur le site et leurs sensibilités aux pressions générées par les activités, lorsque les autorisations le prévoient ou que les structures animatrices sont invitées ; III/ s'informe et récupère les résultats des suivis environnementaux réalisés par les porteurs de projets et relatifs aux impacts observés sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; IV/ s'informe et collecte les données de suivis environnementaux pour améliorer les connaissances sur l'état des enjeux sur le site et les interactions entre enjeux et activités ; V/ restitue en COPIL les résultats de suivis réalisés par les gestionnaires portuaires et les porteurs de projets maritimes, situés dans ou à proximité du site Natura 2000.					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées	Toute activité soumise à évaluation d'incidences Natura 2000					
Résultats attendus	• Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces et habitats du site • Faire évoluer le comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets vers une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire • Réaliser une veille et collecter les résultats et données de suivis environnementaux pour améliorer les connaissances sur l'état des enjeux sur le site et les interactions entre enjeux et activités • Favoriser une plus grande transparence des initiatives mises en oeuvre par l'Etat, les gestionnaires portuaires et les industriels en faveur de la conservation des milieux marins • Communiquer sur les impacts des projets observés sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire					
Périmètre d'application	ZSC Baie de Seine orientale / ZPS Littoral augeron : sites N2000 et leur périphérie					

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB
Services de l'Etat	DDTM/SML, OFB, DREAL, DIRM, préfecture maritime
Partenaires techniques / interlocuteurs	AESN, Conseil départemental du Calvados, ports de Normandie, Grand port maritime de Rouen, GONm, Observatoire avifaune, Maison de l'Estuaire.
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	• Programme de mesures du PAMM : Mesure M014-NAT2 Promouvoir des méthodes de dragage et d'immersion moins impactantes sur le milieu marin (GT départemental Calvados sur les immersions) • Suivis environnementaux des sites d'immersion des ports de Caen-Ouistreham, Deauville, et du Grand port maritime de Rouen, et du projet IFA2 • Life MARHA • GEODE • Schéma d'orientation territoriale de dragages
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M13 :** Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivi	**SP5** : Enveloppe de surface (= surface intersectée) du site située dans des périmètres d'autorisation de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 par année civile
Indicateurs de réalisation	**SR10** : Nombre de sollicitations pour les dossiers d'évaluation d'incidences Natura 2000, auxquelles le gestionnaire a répondu par année civile **SR11** : Nombre de réunions relatives à la définition ou au suivi des projets, auxquelles le gestionnaire a participé par année civile
Estimation des moyens nécessaires	
Inclus dans l'animation (10j/an)	

Objectif C - Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances

<table>
<tr><th>Fiche M9</th><th colspan="6">Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités</th></tr>
<tr><td>1 2 3</td><td>Protection</td><td>Restauration</td><td>Suivi</td><td>Connaissance</td><td>Communication</td><td>Veille</td></tr>
<tr><td>Objectif C</td><td colspan="6">Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances</td></tr>
<tr><td>Type de mesure</td><td colspan="6">Etudes complémentaires et suivis scientifiques - Animation</td></tr>
<tr><td>Description de la mesure</td><td colspan="6">Il y a aujourd'hui un réel manque de connaissance sur les zones utilisées en mer par les oiseaux pélagiques, les cétacés et les poissons amphihalins ainsi que sur les interactions avec les activités humaines susceptibles d'impacter (de manière positive ou négative) ces espèces ou leurs habitats. Ces éléments sont un préalable indispensable à la mise en place de mesures de gestion visant les espèces au large.
Cette mesure vise donc à assurer le lien avec les programmes de recherche pour l'acquisition de connaissances et le développement d'indicateurs, outils d'aide à la gestion du site et à son évaluation. Cette action peut s'intégrer dans une stratégie d'acquisition de connaissances à l'échelle de la SRM Manche Mer du Nord.
Il s'agira de :
• veiller à l'intégration du site et des problématiques soulevées dans les programmes de surveillance (DCE, DCSMM) et de recherche sur les espèces et les habitats ayant un enjeu identifié sur le site,
• réinvestir localement les nouvelles connaissances pour la définition des enjeux de gestion et des indicateurs d'état de conservation,
• assurer un transfert de ces connaissances vers les acteurs.

1 - Oiseaux et mammifères marins

L'acquisition de connaissance s'appuiera sur différents outils et/ou programmes :

<u>A – Suivis dédiés à l'acquisition de connaissance en AMP ou dans le cadre de la DCSMM :</u>
• Projet JONATHAN / SETEC : un suivi aérien couplé est mis en place en 2018-2019 par le bureau d'étude SETEC sur des financements AESN : 8 campagnes ont été réalisées afin de caractériser principalement l'hivernage et la nidification en Baie de Seine.
• Survols SAMM en 2020-21 (1 campagne en hiver et une en été, programmation selon financement)

<u>B - Projets en collaboration avec les porteurs de projets :</u>
Dans le cadre de l'implantation du parc éolien Offshore au large de Courseulles-sur-Mer, différents suivis sont financés par Eoliennes Offshore du Calvados pour étudier les interactions entre les espèces et les parcs éoliens en mer. Certains suivis permettront d'apporter également des éléments de connaissance sur le site :
• Suivis télémétriques de mouettes tridactyles des falaises du Bessin (1 an en phase de post-construction) et de phoques veau-marin de la colonie de Beauguillot [15 jeunes en conditions d'état de référence (1 an), en phase de construction (1 an) et en phase de post-construction (1 an)] :
1. Amélioration des connaissances sur les interactions entre le parc éolien et ces espèces à enjeux pour les sites (phase de travaux et d'exploitation).
2. Identification et localisation de leur utilisation des sites (alimentation, repos...).
3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » pour ces espèces à enjeux, à travers l'évolution de la stratégie alimentaire de quelques espèces à enjeux.</td></tr>
</table>

	• **Suivis aériens** (transects tous les 5 km sur l'ensemble de la Baie de Seine, 2 fois par an en fin d'hiver et fin de printemps, une année avant la construction, pendant la durée du chantier et 3 années post-construction) : 1. Meilleure connaissance de la distribution et de l'abondance relative des mammifères et des oiseaux en mer en période de migration prénuptiale/ reproduction. 2. Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux des sites Baie de Seine orientale et Littoral augeron (phase de travaux et d'exploitation). 3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites Baie de Seine orientale et Littoral augeron pour ses espèces à enjeux (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace). • **Suivis acoustiques** (hydrophone + C-PODs©) : campagnes d'écoute de 15 j en continu à deux périodes différentes : 1 station dans le parc + 2 positionnées à l'extérieur (éventuellement dans les sites Natura 2000). (1 suivi avant la phase de construction, 1 suivi durant la phase de construction et la phase de démantèlement, 1 suivi post-construction afin d'évaluer les effets de la construction et de l'exploitation et de confirmer le retour des mammifères marins durant la phase d'exploitation) : 1. Meilleure connaissance de l'abondance relative des cétacés. 2. Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux (grand dauphin, marsouin commun) du site Baie de Seine orientale (phase de travaux et d'exploitation). 3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil du site Baie de Seine orientale pour ses espèces à enjeux (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace). <u>C - Autres projets :</u> • **Suivi des oiseaux marins en migration** Analyse des observations de guets à la mer réalisées et mises à disposition sur les sites publics (Trektellen, Migration, ...) : la station de Ouistreham est suivie sur la ZPS. <u>D - Projets à construire :</u> • **Suivis des oiseaux marins en hivernage** Mise en place de transects nautiques à coupler avec des observations à terre pour suivre les effectifs et la répartition des oiseaux marins en hivernage (1 fois par mois d'octobre à mars). Ce suivi nécessite un moyen nautique adapté qui reste à trouver. Réalisation d'observations à terre, à coupler avec les transects nautiques réalisés, pour suivre les effectifs et la répartition des oiseaux marins en hivernage (sur 14 points de suivi 1 fois par mois d'octobre à mars). Le suivi historique réalisé par le GONm sur 11 points de suivi sur la ZPS sera complété à l'ouest de la ZPS par 3 points de suivi (Ouistreham, Lion-sur-Mer et Colleville) permettant de suivre un éventuel déplacement des macreuses vers l'ouest et d'autres espèces telles que le harle huppé et la sterne caugek. La période de suivi, initialement de novembre à mars, sera étendue d'octobre à mars. Compléments éventuels via des embarquements opportunistes sur des moyens nautiques dédiés aux suivis environnementaux de projets (projet Machu du GPMR...), campagnes scientifiques, contrôle / surveillance. • **Veille / suivi des échouages et autopsies des oiseaux marins et mammifères marins sur les sites** Ce suivi se base sur les suivis protocolés EcoQO réalisés dans le cadre de la DCSMM et d'OSPAR tous les 15 jours du 15 décembre au 15 mars sur les sites Natura 2000, qui permet de disposer d'une veille sur l'importance des échouages (pour toutes les espèces vis-à-vis du mazout) et de l'origine des mortalités observées via les autopsies réalisées. Des observations complémentaires pourraient être mutualisées avec les opérations de ramassage de déchets réalisés sur certains secteurs du littoral. Une réunion sera organisée entre ces structures en charge de la collecte de déchets, le GONm, l'OFB (Délégation de façade et SD14), les CPIE et les clubs nautiques afin de les sensibiliser au sujet des échouages, de les informer sur les protocoles et d'organiser la veille des oiseaux échoués sur la ZPS.

E - Vérifier la pertinence du périmètre de la ZPS au regard des zones d'intérêt des espèces d'oiseaux à enjeux

Cette mesure vise à recueillir les éléments de connaissance les plus récents sur la distribution des oiseaux à enjeux et sur l'utilisation des zones fonctionnelles sur la partie orientale de la Baie de Seine, de manière à vérifier la pertinence du périmètre de la ZPS.
Le périmètre actuel de la ZPS inclut des habitats sableux plus ou moins envasés, connectés avec l'estuaire de Seine et partiellement avec l'estuaire de l'Orne. Il a été désigné à l'origine principalement pour sa forte représentativité et sa responsabilité vis-à-vis des macreuses brune et noire en hivernage, qui s'alimentent sur les habitats riches en mollusques (principalement des Donax et Natica).
Cette réflexion sera contextualisée par la position du ministère sur la question de l'extension du réseau, notamment au vu de la priorité donnée à une meilleure gestion du réseau existant.

2 - Les poissons amphihalins d'intérêt communautaire

En l'état des connaissances scientifiques sur les espèces, il apparait prématuré de proposer un programme local sur les poissons migrateurs en mer. A minima, le travail de sensibilisation des usagers à la déclaration des observations et des captures de poissons migrateurs sera maintenu (Mesures M11 et M13) et le gestionnaire proposera d'intégrer le site Natura 2000 aux éventuels programmes de connaissances sur ces espèces en mer à venir (Mesure M8).
Le gestionnaire du site sollicitera les scientifiques et/ou porteurs de projets mettant en œuvre des campagnes de pêche scientifique en mer pour collecter les éventuelles observations d'amphihalins sur le site. Il se rapprochera du pôle migrateurs de l'OFB à Rennes pour récupérer les connaissances disponibles sur les captures en mer à l'échelle de la Baie de Seine, et des animateurs de la cellule STACOMI pour stabiliser l'indicateur amphihalins calculé sur les effectifs collectés au niveau des stations de contrôle migrateurs des passes à poissons.

3 - Les habitats et les zones fonctionnelles des espèces

Les habitats présents sur le site supportent un certain nombre de fonctionnalités écologiques et présentent un état de conservation dont l'évaluation apparait encore peu fiable dans l'état actuel des connaissances. Le développement d'indicateurs de l'état de conservation et des fonctionnalités est pourtant essentiel pour la mise en œuvre du tableau de bord des sites Natura 2000 et pour évaluer les besoins en mesures de gestion et mesurer leur efficacité.
Tout d'abord, les connaissances sur les habitats de substrats meubles seront améliorées en contribuant aux études et en suivant les travaux ou projets menés sur cette thématique. Cette contribution se traduit notamment par le suivi ou l'implication de la structure animatrice dans les projets comme :

- le programme de Surveillance de la DCSMM sur les programmes thématiques Habitat benthique et intégrité des fonds : développement méthodologique et d'indicateurs ;
- la mise en place du programme de mesures de la DCSMM ou du DSF avec notamment la gestion des sites Natura 2000 en mer et l'identification des zones fonctionnelles halieutiques et leur sensibilité aux activités anthropiques ;
- le projet LIFE MARHA qui vise à faire progresser la mise en oeuvre de la directive européenne « habitats, faune, flore », qui définit la politique de Natura 2000. L'objectif est d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels marins tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes de Natura 2000 en mer et en utilisant différentes sources de financements ;
- la définition d'un réseau de points de suivis permettant de mesurer les évolutions des habitats benthiques du site Natura 2000 dont la mise en œuvre pourra être mutualisée entre plusieurs porteurs de projets maritimes. Selon le principe d'une approche mutualisée interdirectives, cette stratégie s'appuiera en priorité sur le réseau de surveillance DCE/DCSMM ;
- la mise en œuvre de couples pression/habitat dans le cadre du projet Life MARHA ou de la DCSMM, voire de programmes de recherche. Le projet INDICLAP visant à analyser les caractéristiques des peuplements benthiques sur des sables plus ou moins envasés en lien avec l'activité d'immersion de sédiments en Baie de Seine, a permis de développer un indicateur multicritères pour les fonds meubles : celui-ci pourra être testé sur le site N2000 ;
- la poursuite des travaux du MNHN sur la sensibilité générique d'habitats marins et ayant pour objectif l'obtention d'une matrice croisée résilience / résistance de ces derniers (travail à l'échelle des habitats EUNIS en complément du rapport d'évaluation des habitats d'intérêt communautaire de Manche-Atlantique) ;
- l'utilisation des données issues des suivis environnementaux à des fins d'amélioration de la connaissance des habitats et de leurs fonctionnalités sur les sites.

	Les suivis des sables sur la bande côtière (sables mal triés principalement, sables grossiers et fins légèrement envasés) en lien avec la mesure 1, permettront un retour d'expérience sur l'évolution des caractéristiques bio-sédimentaires des fonds meubles et de leurs fonctionnalités en lien avec la réduction des pressions physiques engendrées par les arts traînants. Il s'agira également de coordonner la connaissance des zones fonctionnelles des espèces (zones d'alimentation et de repos des oiseaux, des mammifères marins, des poissons amphihalins) à celle des espèces sur le site (liens avec les transects nautiques, aériens et la télémétrie). Une vigilance sera donc maintenue pour mettre en place des actions coordonnées ou pour bénéficier de la meilleure connaissance et utiliser les données acquises au travers d'autres programmes (DCE, DCSMM, suivis environnementaux…), afin d'améliorer la connaissance sur les habitats, les habitats fonctionnels et éventuellement identifier les interactions avec les activités humaines.
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux
Activités concernées	Gestion d'espaces naturels
Résultats attendus	• Améliorer les connaissances des zones fonctionnelles des espèces à enjeux sur le site • Améliorer les connaissances sur les interactions des zones fonctionnelles et des espèces avec les pressions présentes sur le site • Disposer d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des habitats sédimentaires sur le site, et notamment du 1110-4 • Développer un indicateur spécifique de l'état de conservation des habitats marins adaptés à la pression de clapage • Disposer d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des espèces d'oiseaux et de mammifères marins à enjeux forts • Disposer d'indicateurs pour évaluer les effets et la pertinence des mesures de gestion • Disposer de connaissances suffisantes pour proposer et mettre en œuvre les mesures de gestion
Périmètre d'application	ZSC Baie de Seine orientale / ZPS Littoral augeron
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB
Partenaires techniques / interlocuteurs	Experts et scientifiques : ONG, Universités, associations…
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	• Campagnes halieutiques d'IFREMER / CEFAS • Suivis réglementaires du parc éolien offshore de Courseulles • Projets traitant des couples pressions / habitats (IMPECAPE, INDICLAP, suivi des mesures pêche sur la ZSC Baie de Seine occidentale, GIS SIEGMA…) • Suivis et études des amphihalins dans le cadre du PLAGEPOMI • Programmes de surveillance et de mesures de la DCSMM • Wetland international • Enquête oiseaux marins nicheurs nationale • Suivis EcoQO • Observatoire des prédateurs supérieurs en Manche Mer du Nord : BDD oiseaux marins • Life MARHA • Projets SAMARCH, DIADES • Suivis de la colonie de fous de Bassan d'Aurigny (effectifs, déplacements, zones d'alimentation, reproduction) • Suivi des oiseaux dans le cadre du suivi des coques sur Auberville (20 sorties par an) en 2018-19 • Etc.

Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M1** : Réduire les arts trainants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site **Fiche M2** : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire **Fiche M8** : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL **Fiche M10** : Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies) **Fiche M11** : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin **Fiche M13** : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivi (état des connaissances)	**SECo1** : Niveau de connaissances acquises sur le site **SECo2** : Nombre de protocoles de suivis élaborés **SECo3** : Nombre d'indicateurs développés **SECo6** : Evolution de la représentativité des oiseaux de la ZPS **SECo7** : Effectifs des captures d'amphihalins en mer et en estuaire : au travers des déclarations de pêche professionnelle, de pêche récréative ou d'observations de science participative ou de la charte
Indicateurs de réalisation	**SR12** : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis **SR13** : Réalisation de l'étude de la pertinence du périmètre de la ZPS au regard des zones d'intérêt des oiseaux à enjeux
Estimation des moyens nécessaires	
Animation : 20j/an	

Fiche M10	Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'intérêt communautaire (aloses, saumons et lamproies)					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif A	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances.					
Type de mesure	Etudes et suivis scientifiques					
Description de la mesure	L'objectif de cette mesure est d'évaluer le niveau d'interaction entre la pêche de loisirs et professionnelle à proximité des estuaires de l'Orne, de la Dives, de la Touques et de la Seine, et les poissons amphihalins d'intérêt communautaire (saumon atlantique, alose feinte, grande alose, lamproie marine, lamproie de rivière). Les entrées d'estuaire sont des zones privilégiées pour la migration des poissons amphihalins et il s'agit de vérifier si les activités présentes au sein du site, en domaine subtidal, sont de nature à entraver ces migrations. Les éléments des diagnostics du Docob n'ont pas permis de définir l'existence de telles interactions et son niveau. En effet, les connaissances sur la distribution des poissons amphihalins en mer restent trop limitées, et celles sur la fréquentation par les plaisanciers insuffisantes pour localiser et décrire les pratiques de pêche de loisirs de manière précise. Des observations seront donc réalisées à partir du sémaphore de Villerville et de différents points de vue afin de comptabiliser les pêcheurs de loisirs et professionnels et en activité à proximité des différents estuaires et d'identifier les pratiques de pêche mises en œuvre. Le calendrier de ces observations sera calé de manière à cibler les périodes de montaison et/ou dévalaison des espèces d'intérêt communautaire. Ces observations seront organisées, dans la mesure du possible, de manière coordonnée et couplée avec des opérations de contrôle ou surveillance sur les différents fleuves (USM, SD76 et SD14 de l'OFB) ou au niveau des ports de pêche (ULAM14) et avec des observations réalisées sur la ZSC Estuaire de Seine (Maison de l'estuaire) via des moyens nautiques ou à partir des sémaphores de Honfleur et de Villerville. Le calendrier des interventions sera défini avec ces structures. Pour la pêche professionnelle, les comptages pourront être complétés par l'exploitation des données VMS pour les fileyeurs équipés de ce dispositif (même si celui-ci ne donnera que des estimations partielles). Le niveau d'interaction potentielle sera défini en sélectionnant les VMS observées à proximité des estuaires aux périodes de migration définies précédemment.					
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	• Saumon atlantique (1106) • Grande alose (1102) • Alose feinte (1103) • Lamproie marine (1095) • Lamproie de rivière (1099)					
Activités concernées	Pêche professionnelle et de loisir					
Résultats attendus	• Comptages et observations sur les navires en action de pêche à proximité des estuaires des fleuves marins bordant la ZSC Baie de Seine orientale • Extraction des données VMS fileyeurs et analyse du niveau d'activité à proximité des estuaires en période de migration • Evaluation du niveau d'interaction entre ces activités de pêche et les poissons amphihalins d'intérêt communautaire au moment de leur montaison / dévalaison des fleuves marins					
Périmètre d'application	Zones à proximité des débouchés de fleuves marins sur la ZSC Baie de Seine orientale et Estuaire de Seine					

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB (Délégation de façade MMN), CRPMEM Normandie
Services de l'Etat	DIRM, DDTM, DREAL Normandie, préfecture maritime, ULAM14
Partenaires techniques / interlocuteurs	OFB (DR Normandie, SD76, SD14, USM), gestionnaires des espaces naturels adjacents (Maison de l'estuaire), AESN
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	• Contribution à l'orientation du SDAGE portant sur la continuité écologique pour les poissons migrateurs. • Cohérence et complémentarité avec les observations réalisées par les gestionnaires de la RNNES et du site N2000 Estuaire de Seine.
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M2** : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire **Fiche M3** : Evaluer et prendre des mesures de gestion vis-à-vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire **Fiche M4** : Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes en charge de l'élaboration des plans de contrôle **Fiche M6** : Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 **Fiche M11** : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin (sensibiliser les pêcheurs à la déclaration des captures d'amphihalins). **Fiche M12** : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires **Fiche M13** : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de connaissance	**Indicateurs de connaissance de la pression de pêche** • **SECo4** : Nombre de navires de pêche professionnelle et récréative en action de pêche à proximité des estuaires sur la ZSC lors des observations • **SECo5** : Nombre de filets posés à proximité des estuaires sur la ZSC lors des observations **Indicateurs de pressions** • **SP6** : Nombre d'actions de pêche professionnelle et de loisirs à proximité des estuaires sur la ZSC en période de migration des poissons amphihalins au travers des comptages et de la VMS
Indicateurs de réalisation	**SR14** : Nombre de comptages ou d'observations réalisés
Estimation des moyens nécessaires	
Année N : Comptages / observations sur les navires en action de pêche à proximité des embouchures d'estuaires sur la ZSC Année N+1 : Comptages / observations sur les navires en action de pêche à proximité des embouchures d'estuaires sur la ZSC Animation : 10 j/ an pendant 2 ans	

Fiche M11	Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif A	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances.					
Type de mesure	Animation - Suivi - Sensibilisation					
Description de la mesure	Le développement des sciences participatives répond à plusieurs objectifs : • associer les usagers et valoriser leurs connaissances et leurs observations, • sensibiliser et améliorer les connaissances du grand public, • sensibiliser et impliquer les usagers à la préservation des milieux naturels et des espèces, • combler certains manques d'information et de suivi sur la biodiversité sous-marine, • répondre au manque de moyens disponibles pour l'étude du milieu marin. Cette mesure vise à soutenir les initiatives existantes de sciences participatives (autrement appelées réseaux sentinelles) à travers, notamment, le dispositif Vigie-Mer qui a pour objectif de permettre la structuration en réseau des différentes initiatives de sciences participatives déjà existantes en milieu marin. Cette mesure permet de collaborer à la mise en place de ce réseau en se positionnant comme un relais et en proposant aux usagers de l'intégrer. Le gestionnaire devra identifier les éléments nécessaires à la gestion des sites et pouvant être collectés grâce aux sciences participatives. Deux axes majeurs pourront ainsi être développés : **1. poursuivre et structurer les démarches volontaires sur les habitats** Les observations pourront être collectées au travers des programmes de science participative en plongées (DORIS, BIOOBS…) réalisées sur le site ; **2. sensibiliser les usagers à la déclaration des observations et des captures accidentelles d'espèces** La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est rendue obligatoire par l'arrêté du 6 septembre 2018 (portant modification de l'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection ; règlement CE n°812/2004). Les pêcheurs professionnels qui capturent un mammifère marin doivent le signaler sur la fiche de pêche (pour les bateaux de moins de 10 m) ou le journal de pêche papier (pour les bateaux jusqu'à 12 m, voire 15 m) ou électronique (Iktus ou Turbocatch). Un document d'aide à la déclaration des captures accidentelles et à la reconnaissance des mammifères marins a été édité en novembre 2018 (Guide CNPM/OFB/Pelagis) et distribué aux pêcheurs professionnels. Afin de faciliter l'exploitation des données transmises, le pêcheur peut également transmettre des photos ou observations complémentaires à PELAGIS (Université de La Rochelle – CNRS). Certains outils de science participative permettent de collecter, sauvegarder et partager les observations en mer (mammifères marins, poissons, oiseaux, activités humaines) via des plateformes numériques collaboratives et gratuites. On peut citer OBSenMER (www.obsenmer.org) dédié au milieu marin et géré par le GECC, Faune France (www.faune-france.org) dédié aux observations naturalistes de faune, Trektellen (www.trektellen.nl) dédié aux observations d'oiseaux migrateurs. Le gestionnaire pourra sensibiliser les usagers et le grand public à la déclaration de leurs observations dans les bases de données en ligne de ces plateformes de science participative. Les acteurs du secteur sportif représentent des structures potentielles pour relayer l'information, la sensibilisation auprès du public et des pratiquants de loisirs sportifs sur le littoral. Le gestionnaire pourra également solliciter les gestionnaires des bases de données pour obtenir des observations relevant des espèces d'intérêt communautaire.					

Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	Avifaune - Phoque veau-marin (1365) - Phoque gris (1364) - Marsouin commun (1351) - Grand dauphin (1349) - Grande alose (1102) - Alose feinte (1103) - Saumon atlantique (1106) - Lamproie marine (1095) - Lamproie de rivière (1099) Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
Activités concernées	Toutes activités
Résultats attendus	• Impliquer et sensibiliser les usagers du site aux enjeux et objectifs du site Natura 2000 et à la protection du patrimoine naturel • Partager la connaissance sur les habitats et espèces du site et la valoriser dans le cadre de la gestion du site • Maintenir une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers • Promouvoir et contribuer aux réseaux nationaux d'observation du patrimoine naturel, développer les réseaux sentinelles existants et soutenir la mise en place du dispositif Vigie-Mer
Périmètre d'application	ZSC Baie de Seine orientale / ZPS Littoral augeron
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB, CRPMEM Normandie, gestionnaires d'espaces naturels
Partenaires techniques / interlocuteurs	ONG, universités, MNHN, fédérations ou comités départementaux sportifs, exploitants de bases nautiques…
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	Le projet collaboratif 65 millions d'observateurs / dispositif Vigie-Mer (2015-18) vise à diffuser la culture scientifique et à promouvoir l'égalité des chances à travers les sciences participatives. Les contacts de ces programmes nationaux (OBSenMER, RNE, BIOOBS, BIOLIT, Fish-Watch-Forum…) et du programme régional CLICNAT-Faune-Normandie sont indiqués en annexe 3 du tome 4 « Différentes actions de sciences participatives » de la charte Natura 2000 des sites Baie de Seine orientale / Littoral augeron.
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M3** : Evaluer et prendre des mesures de gestion vis-à-vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire **Fiche M5** : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000 **Fiche M8** : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL **Fiche M9** : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités **Fiche M10** : Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies) **Fiche M13** : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis	**SECo8** : Nombre de données recueillies par les sciences participatives **SECo9** : Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives
Indicateurs de réalisation	**SR15a** : Nombre d'opérations d'information sur les programmes de sciences participatives **SR15b** : Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives
Estimation des moyens nécessaires	
Animation : 5 j/an	

Fiche M12	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires					
1 / 2 / 3	Protection	Restauration	**Suivi**	**Connaissance**	Communication	Veille
Objectif 3	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissances					
Type de mesure	Mission d'animation dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (Article R414-11 item 6)					

Description de la mesure

Des travaux menés au niveau de l'Agence française pour la biodiversité ont permis de construire un tableau de bord permettant de suivre l'état de conservation des espèces et habitats à enjeux au regard des objectifs de gestion identifiés.
L'objectif est multiple : établir des termes communs et identifier des niveaux d'exigence et des critères pour les indicateurs de résultats.
C'est un outil d'évaluation et de pilotage pour la gestion d'une aire marine protégée (AMP) ; il intègre deux niveaux :

- une échelle locale, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion de chaque AMP et d'aider les gestionnaires à gérer de façon adaptée leur site ;
- une échelle nationale ou régionale (SRM : DCSMM, Régions biogéographiques ...) pour évaluer la pertinence du réseau d'AMP, pour synthétiser les résultats obtenus par le réseau et pour replacer les évolutions observées sur le site à une plus large échelle.

1. Etablir ou finaliser la définition des indicateurs du tableau de bord

Pour certains enjeux, des indicateurs ont pu être définis pendant l'élaboration du Docob. Ces derniers répondent à différentes questions :

- quel est l'état de conservation des espèces et habitats prioritaires ?
- quelle efficacité ont les mesures de gestion ? (ex : effet des zones de non prélèvement)
- quelles réponses aux enjeux de connaissance identifiés ? (Ex : connaissances des zones fonctionnelles des espèces en mer, des sources de pression...)
- ...

Pour d'autres enjeux, ce travail doit être finalisé en lien avec les réflexions nationales sur le sujet (état de conservation de certains habitats et espèces).

2. Renseigner le tableau de bord

Pour les enjeux disposant d'indicateurs, ces derniers devront être renseignés au moins une fois au cours de l'animation du Docob (6 ans).

Différents suivis seront menés afin de renseigner les différents indicateurs identifiés et ainsi évaluer le niveau de conservation des enjeux des sites Baie de Seine orientale / Littoral augeron puis ajuster si nécessaire les mesures de gestion.

2.1 Suivi des populations (indicateurs d'état)

- **Mammifères marins, oiseaux marins et côtiers :**

1. Dans le cadre de l'implantation du parc éolien Offshore au large de Courseulles-sur-Mer, différents suivis sont financés par Eoliennes Offshore du Calvados pour étudier les interactions du parc avec les espèces. Les données permettront, également dans la mesure du possible, et suite aux études de faisabilité (cf. M9), de renseigner certains indicateurs et ainsi d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs :
   * **Suivis acoustiques** de la présence de cétacés (SEC1) par hydrophone et C-pods : campagnes d'écoute de 15 j en continu à deux périodes différentes : 1 dans le parc + 1 dans un site Natura 2000 voisin à définir. (1 suivi avant la phase de construction, 1 suivi durant la phase de construction et la phase de démantèlement, 1 suivi post-construction afin d'évaluer les effets de la construction et de l'exploitation et de confirmer le retour des mammifères marins durant la phase d'exploitation).

Description de la mesure	* **Suivis télémétriques des phoques veaux-marins** (SEP1) : suivre le degré d'utilisation du site Baie de Seine orientale par la colonie de Beauguillot. * **Suivis télémétriques des mouettes tridactyles** (SEO1) des Falaises du Bessin pour suivre le degré d'utilisation du site Baie de Seine occidentale par la colonie. * **Suivis aériens** de la distribution, de l'abondance et des périodes de fréquentation des mammifères et d'oiseaux en mer (SEOM2A) : transects tous les 5 km en Baie de Seine, 2 fois par an (fin d'hiver et fin de printemps) une année avant la construction, pendant la durée du chantier et 3 années post-construction. 2. Dans le cadre de la DCSMM : * **Suivis aériens** (SEOM2B, SCANS été 2016 et SAMM Manche/Atlantique - hiver et été 2020-21 (à caler selon financement)) pour suivre les zones de concentration de mammifères et d'oiseaux en mer. SAMM est pour l'instant réalisé à l'échelle nationale tous les 6 ans. * **Suivi des échouages** de mammifères marins (SERNE) : réseau national d'échouage (RNE). * **Suivis depuis la côte** (oiseaux marins) (SEO5). * **Enquêtes EcoQO** (SEO6 : oiseaux échoués, guillemots de Troïl/hydrocarbures, fulmars boréaux /macro-déchets), pour suivre la mortalité hivernale des oiseaux marins (causes, effectifs) et l'incidence des hydrocarbures et des macros déchets sur deux espèces marines (guillemot de Troïl et fulmar boréal). * **Suivi des reposoirs de phoques** dans l'estuaire de l'Orne par le GMN (SEP1). 3. Dans le cadre de l'observatoire des oiseaux marins de Manche - Mer du Nord : * **Transects nautiques** (SEOM3) : un comptage (toutes espèces) par mois d'octobre à mars, en année n et n+5. * **Suivi des dortoirs et des colonies de grands cormorans** en arrière-littoral pour lesquelles le site constitue une zone d'alimentation (sites à définir) par le GONm (SEO7). 4. Dans le cadre des suivis des AMP adjacentes : * **Suivi des reposoirs de phoques** sur la RNNES par la Maison de l'estuaire (SEP2). * **Suivi des oiseaux marins** (suivis nautiques, comptages hivernaux) par l'Observatoire avifaune (SEOM3). • **Amphihalins d'intérêt communautaire** * Suivi annuel des captures en mer et en estuaire (SECo10) : à mettre en place pendant l'animation au travers des déclarations de la pêche professionnelle (fiches de pêche, log books), de la pêche récréative (fiches de déclaration aux filets fixes, déclarations volontaires des pêcheurs de loisirs sur le site du ministère http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr/dpl/accueil.jsp), de carnets de pêche ou d'observations, de la charte. Le bilan des déclarations des captures en mer réalisé dans le cadre du tableau de bord « espèces » du PLAGEPOMI sera utilisé (Mesure 3B : encadrer et suivre la pêche maritime). * Suivi des effectifs d'amphihalins (SEA1) au niveau des stations de contrôle sur l'Orne (May-Feuquerolles), la Touques (Breuil-en-Auge) et la Seine (Poses-Amfreville) : extraction des comptages annuels au niveau des différentes passes à poissons pour évaluer l'abondance et l'état des populations d'amphihalins ayant transité sur le site. Ces effectifs traduisent l'effectivité de la connectivité terre/mer et donc l'efficacité des mesures de gestion prises en mer comme en milieu fluvial. * Suivi de l'indice d'abondance de juvéniles de saumon au niveau de l'Orne (SEA2). * Suivi des observations d'amphihalins (SEA3) sur le site au travers des différents programmes scientifiques (OBSMER, suivis environnementaux de projets…) ou de surveillance / contrôle (DCSMM, DCE), voire au travers des programmes de sciences participatives.

	2.2 Suivi des habitats (indicateurs d'état) Le programme CARTHAM a permis d'établir la cartographie des habitats sur le site et d'évaluer leur état de conservation (selon le niveau de connaissance disponible). Un suivi des habitats d'intérêt communautaire sera effectué afin de pouvoir évaluer plus précisément l'état de conservation ainsi que l'évolution des habitats au cours de l'animation du Docob et en lien avec les mesures de gestion mises en place. Il permettra également de déterminer de manière plus fine l'impact des activités socio-économiques sur l'état de conservation des biocénoses et les fonctionnalités qu'elles supportent. Les différents suivis prévus concernent donc : • le suivi des habitats de la bande côtière (sables mal triés principalement) en lien avec la mesure 1 (SEH2) : évolution des caractéristiques bio-sédimentaires des habitats et de leurs fonctionnalités en lien avec la restriction des arts traînants (M1). Les données recueillies au travers des suivis environnementaux de projet, des programmes de surveillance (DCE, DCSMM) ou des projets (LIFE MARHA, Sensitivity Project, GIS ECUME) pourront être mobilisées si elles sont pertinentes pour répondre au couple pression / habitat. Elles seront complétées si nécessaire par des suivis dédiés sur le site ; • le suivi régulier de l'état de conservation des habitats au travers des réseaux de surveillance en place (DCE, DCSMM), de campagnes de recherche ou de suivis environnementaux de projets (IFA2, sites d'immersion du GPMR (Machu), du port de Caen-Ouistreham…)… • le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site 6 ans après le début de l'animation (SEH1). L'état de conservation initial pourra être réévalué a posteriori si des indicateurs renseignant l'état de conservation sont développés. Il se basera sur des données existantes collectées par ailleurs ou sur des campagnes mises en œuvre spécifiquement pour les besoins du site N2000. **2.3 Suivi des pressions (indicateurs de pressions)** Se reporter aux parties « Evaluation de la mise en œuvre de la mesure », onglet « Indicateur de pression » des fiches M1, M2 et M10.
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux
Activités concernées	Gestion d'espaces naturels
Résultats attendus	• Compléter le tableau de bord à partir d'indicateurs produits dans le cadre des suivis Natura 2000, de l'application d'autres politiques publiques (DCE, DCSMM…), de suivis réglementaires ou de programmes de recherche, projets européens • Renseigner les indicateurs du tableau de bord à partir de la meilleure connaissance disponible
Périmètre d'application	ZSC Baie de Seine orientale / ZPS Littoral augeron
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB, CRPMEM Normandie
Partenaires techniques / interlocuteurs	AESN, gestionnaires des aires marines protégées, scientifiques

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	Le suivi des habitats et des espèces est construit dans la mesure du possible en complément des réseaux de suivi et de connaissance existants : • Suivis REBENT-DCE réalisés sur les fonds meubles subtidaux. • Suivis réalisés dans le cadre de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de la sous-région marine et de l'observatoire des ZPS de la DREAL. • Acquisition de connaissances et suivis réalisés dans le cadre du LIFE MARHA • Suivis nationaux sur les oiseaux et les mammifères marins réalisés dans le cadre de PACOMM tous les six ans. • Suivi DCE poissons dans les masses d'eau de transition réalisé deux fois par an par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en estuaire de l'Orne et dans l'estuaire de la Seine. • Réseau national de suivi des échouages de mammifères marins. • Suivi des gisements de coquilles Saint-Jacques (campagnes COMOR) par IFREMER : Prospections annuelles sur le gisement de CSJ de Baie de Seine pour évaluer l'état de la ressource. • Suivis du Programme de surveillance DCSMM (en cours de construction) : programmes habitats benthiques et intégrité des fonds, oiseaux, mammifères marins et tortues, poissons et céphalopodes, espèces commerciales • Suivis réalisés par EOC dans le cadre du parc éolien de Courseulles-sur-Mer. • PLAGEPOMI : Mesures 3A (Encadrer et suivre la pêche fluviale) et 3B (Encadrer et suivre la pêche maritime). • Projets d'étude de couples pression / habitat. • Projet du GIS ECUME sur les effets cumulés.
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M1** : Réduire les arts trainants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site **Fiche M2** : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire **Fiche M6** : Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000 **Fiche M8** : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL **Fiche M9** : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités **Fiche M10** : Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies) **Fiche M11** : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de réalisation	**SR16** : Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord **SR17** : Nombre d'indicateurs renseignés
Estimation des moyens nécessaires	
Animation : 20j/an	

Objectif D - Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Fiche M13	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin					
1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
Objectif D	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin					
Type de mesure	Sensibilisation – Animation					
Description de la mesure	L'objectif de cette mesure est de sensibiliser les acteurs des sites pour les inciter à une meilleure prise en compte de la richesse et de la fragilité des habitats et des espèces des sites Natura 2000. Cette mesure vise également la diffusion et l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre, ainsi que l'information sur les mesures de gestion propres au site Natura 2000 et la mise en place de la charte Natura 2000. Des opérations de communication sont à prévoir notamment au niveau des ports et des zones de mise à l'eau. Dans un premier temps une sensibilisation sur les mesures mises en place sera nécessaire (plaquette de communication / prospectus / animation site web). La pose de panneaux, notamment sur les ports de Deauville/Trouville, Dives et Ouistreham, permettra d'informer les usagers sur la réglementation, les bonnes pratiques, la démarche Natura 2000, etc. Le site Natura 2000 veillera également à soutenir et à s'intégrer à quelques animations phares et démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, en mettant à leur disposition un appui technique pour leur stratégie de sensibilisation et également des outils de communication Natura 2000. Il pourra soutenir la mise en place d'aires marines éducatives sur les sites, notamment en lien avec les clubs nautiques. Des opérations de sensibilisation et d'information pourront également être menées auprès des structures associatives du littoral. Les acteurs du secteur sportif représentent des structures potentielles pour relayer l'information, la sensibilisation auprès du public et des pratiquants de loisirs sportifs sur le littoral. Elles peuvent contribuer à travers la diffusion d'outils de communication, à la sensibilisation du public, la formation des encadrants ou l'organisation des événements. Des actions de communication, d'information et de sensibilisation doivent notamment être mises en place auprès des pêcheurs afin de faciliter la connaissance et la compréhension de la réglementation relative aux poissons amphihalins, et d'organiser et de favoriser la déclaration de captures d'amphihalins. Ces actions seront réalisées en coordination avec les services compétents (DDTM, OFB, CRPMEM Normandie ...). Des actions de communication, d'information et de sensibilisation sont également réalisées par la préfecture maritime dans le cadre du PSCPEM à destination des équipes impliquées dans le contrôle et la surveillance de l'environnement marin, mais également de la chaine sémaphorique. La pratique a prouvé que, de manière générale, les porteurs de projets (principalement les petites structures ou associatifs) ont du mal à trouver les informations nécessaires aux renseignements de leur évaluation d'incidence Natura 2000. Cette mesure vise à indiquer clairement sur le site internet (http://reseau-manchemerdunord.natura 2000.fr/comprendre-natura-2000-en-mer/evaluations-des-incidences) toutes les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation d'incidence Natura 2000. Cette mesure permettra in fine d'optimiser le temps d'animation du gestionnaire et de bénéficier d'un support sur lequel diriger les porteurs de projets pour les questions les plus courantes. La section sera construite de manière coordonnée avec les autres délégations de façades de l'OFB et avec l'avis et les indications des services de l'Etatt. Elle pourra renvoyer à la boite à outils développée par l'OFB à destination des gestionnaires ou aux supports de communication élaborés dans le cadre du LIFE MARHA.						

Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux
Activités concernées	Toutes activités
Résultats attendus	• Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire • Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 • Améliorer la perception, l'acceptation et la participation à la démarche Natura 2000 • Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagement ou projets sur les espèces et habitats du site • Modifier le comportement des maitres d'ouvrages et porteurs de projets pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	ZSC Baie de Seine orientale / ZPS Littoral augeron
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB (Délégation de façades), CRPMEM Normandie
Services de l'Etat	DREAL, DDTM, préfecture maritime
Partenaires techniques/ Interlocuteurs	OFB (DSUED, DRAS, centre de ressources, USM), gestionnaires des autres sites, associations, structures professionnelles, comités départementaux sportifs, exploitants de bases nautiques…
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	LIFE MARHA
Fiche(s) complémentaire(s)	**Fiche M5** : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000 **Fiche M12** : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin
Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de réalisation	**SR7** : Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte, adoptions en fonction des retours reçus **SR18a** : Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent **SR18b** : Création sur le site internet reseau-manchemerdunord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 **SR18c** : Nombre d'opérations de communication menées **SR18d** : Nombre de supports édités et distribués (documents, panneaux…) **SR18e** : Nombre de rencontres avec les acteurs
Estimation des moyens nécessaires	
Animation : 5j/an	

Tableau IV - Récapitulatif des mesures validées (d'après le tableau 13 du Docob synthétique de l'ATEN simplifié)

Objectifs	N°	Enjeux ciblés	Autres enjeux	Priorité	Type de mesure	Activités concernées	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités	M1 : Réduire les arts traînants sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site	**Fonds meubles**		1	Réglementaire	Pêche pro.	Etat	5 à 10 j/an ; 20j la 6e année
	M2 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	**Tous**	/	3	Volontaire / Réglementaire	Toutes	Etat / CRPMEM	Selon actions menées (5j/an/par action)
	M3 : Evaluer et prendre des mesures de gestion vis-à-vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire	**Espèces**	Habitats d'espèces	1	Réglementaire	Pêche pro. Activités de loisir Navigation	Etat / OFB / CRPMEM	Animation (20j/an)
	M4 : Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes en charge de l'élaboration des plans de contrôle	**Tous**	/	1	Réglementaire	Toutes	OFB / Etat	Animation (5j/an)
	M5 : Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000	**Tous**	/	2	/	Toutes	OFB	Animation (5j/an)
B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages	M6 : Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	**Tous**	/	2	/	Toutes	OFB	Animation (10j/an)
	M7 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	**Tous**	/	3	/	Toutes	OFB	Animation (5j/an)

B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages	M8 : Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL	**Tous**	/	1	/	Toutes	OFB	Animation (10j/an)
C : Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance	M9 : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer des espèces à enjeux et des interactions avec les activités	**Espèces, habitats**		1				Animation (20j/an)
	M10 : Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies)	**Poissons amphi-halins**	-	1	/	Pêche pro.	OFB, CRPMEM	Animation (10j/an pendant 2 ans)
	M11 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	**Tous**	-	3	volontaire	Toutes	OFB / CRPMEM	Animation (5j/an)
	M12 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	**Tous**	-	1		/	OFB	Animation (20j/an)
D : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M13 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	**Tous**	-	1		Toutes	OFB / CRPMEM	Animation (5j/an)

Tableau V - Récapitulatif des indicateurs

Code Suivi	Intitulé du suivi	Mesure(s) concernée(s)
Suivis de réalisation		
SR1	Mise en place de la réglementation	M1
SR2	Nombre d'actions pilotes mises en œuvre	M2
SR3	Mise en œuvre de la méthode MNHN et évaluation des risques d'interaction entre activités et espèces sur le site	M3
SR4	Nombre de mesures proposées répondant aux risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et d'interaction	M3
SR5	Nombre de mesures de gestion validées en COPIL des sites	M3
SR6	Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures M1, M2 et M3 par année civile	M4
SR7	Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte, adoptions en fonction des retours reçus	M5 M13
SR8	Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales	M6
SR9	Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires	M7
SR10	Nombre de sollicitations pour les dossiers d'évaluation d'incidences Natura 2000, auxquelles le gestionnaire a répondu par année civile	M8
SR11	Nombre de réunions relatives à la définition ou au suivi des projets, auxquelles le gestionnaire a participé par année civile	M8
SR12	Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis	M9
SR13	Réalisation de l'étude de la pertinence du périmètre de la ZPS au regard des zones d'intérêt des oiseaux à enjeux	M9
SR14	Nombre de comptages ou d'observations réalisées	M10
SR15a	Nombre d'opérations d'information de sciences participatives	M11
SR15b	Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives	M11
SR16	Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord	M12
SR17	Nombre de d'indicateurs renseignés	M12
SR18a	Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent.	M13
SR18b	Création sur le site Internet reseau-manchemerdunord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence N2000	M13
SR18c	Nombre d'opérations de communication menées	M13
SR18d	Nombre de supports édités et distribués (documents, panneaux...)	M13
SR18e	Nombre de rencontres avec les acteurs	M13

Code Suivi	Intitulé du suivi	Mesure(s) concernée(s)
	Suivis de pression	
SP1	Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur le site Natura 2000 au titre de la réglementation permettant de satisfaire à la mesure M1, M2 et M3 (par année civile)	M1 M4
SP2	Nombre d'autorisations administratives individuelles délivrées chaque année en Baie de Seine pour la pêche de la sole au chalut de fond dans les 3MN (suivi de la fréquentation)	M1
SP3	Nombre d'autorisations administratives individuelles délivrées chaque année en Baie de Seine pour la pêche de la seiche au chalut de fond sur la zone A	M1
SP4	Nombre d'heures de pêche à la drague à CSJ, au chalut de fond à sole et divers et au chalut de fond à seiche comptabilisées chaque année dans les zones A, B et C réglementées au travers de la donnée VMS	M1
SP5	Enveloppe de surface (= surface intersectée) du site située dans des périmètres d'autorisation de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 par année civile	M8
SP6	Nombre d'actions de pêche professionnelle et de loisirs à proximité des estuaires sur la ZSC en période de migration des poissons amphihalins au travers des comptages et de la VMS	M10
SPx	Evolution des usages sur le site à définir par action pilote	M2
Spy	Indicateur(s) de pression adapté(s) aux pressions générées sur les espèces d'intérêt communautaire	M3 M4
	Suivis d'état des connaissances	
SECo1	Niveau de connaissances acquises sur le site	M9
SECo2	Nombre de protocoles de suivis élaborés	M9
SECo3	Nombre d'indicateurs développés	M9
SECo4	Nombre de navires de pêche professionnelle et récréative en action de pêche à proximité des estuaires sur la ZSC lors des observations	M10
SECo5	Nombre de filets posés à proximité des estuaires sur la ZSC lors des observations	M10
SECo6	Evolution de la représentativité des oiseaux de la ZPS	M9
SECo7	Effectifs des captures d'amphihalins en mer et en estuaire : au travers des déclarations de pêche professionnelle, de pêche récréative ou d'observations de science participative ou de la charte	M9
SECo8	Nombre de données recueillies par sciences participatives	M11
SECo9	Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives	M11
SECo10	Suivi annuel des captures en mer et en estuaire	M12

Code Suivi	Intitulé du suivi	Mesure(s) concernée(s)
	Suivis d'état (évaluation de l'état de conservation de l'enjeu : habitats, oiseaux, mammifères marins, phoques, cétacés, amphihalins)	
SEH1	Etat de conservation des habitats (structure, pressions, fonctionnalités) : densité/diversité, nourriceries, zones d'alimentation, contribution en abondance des espèces sensibles aux pressions physiques (en cours d'élaboration)	M1 M2 M12
SEH2	Evolution des caractéristiques biosédimentaires des habitats en lien avec la restriction des arts trainants (M1)	M9 M12
SEO1	Suivis télémétriques (mouette tridactyle en 2020 (EOC), cormoran huppé)	M2 M3 M9
SEOM2	Suivis aériens (évolution richesse spécifique, densite (effectif), mode d'occupation de l'espace…) : A = dans le cadre du parc éolien de Courseulles : transects tous les 5 km en Baie de seine (occ +or), fin hiver de 2017 à 2021 + 2024 (EOC) ; B = dans le cadre de DCSMM : SCANN III été 2016 et SAMM été 2022)	M2 M3 M9 M13
SEOM3	Transects nautiques (toutes espèces : évolution effectifs (représentativité), richesse spécifique, mode d'occupation de l'espace) => évolution de la capacité d'accueil) : en bateau 1 fois par mois en année n et n+5 ; à coupler si possible avec suivis nautiques des EMR (1/mois 2017-2020-2021-2024)	M2 M3 M9 M13
SEO4	Richesse spécifique (toutes espèces) : comptage du WI début janvier, suivi de la migration depuis la côte	M3
SEO5	Effectifs par espèce côtière (toutes espèces : WI)	M3 M12
SEO6a	ECOQO oiseaux échoués (ttes esp)	M12
SEO6b	EcoQo oiled-guillemot (Guillemot de Troil)	M12
SEO6c	ECOQO- fulmar-litter (Fulmar boréal)	M12
SEO7	Effectifs de grands cormorans sur les dortoirs et colonies situées en arrière-littoral (sites à définir avec le GONm)	M3
SEP1	Evolution des effectifs de phoques veaux-marins sur les reposoirs de l'estuaire de l'Orne	M3 M12
SEP2	Evolution des effectifs de phoques veaux-marins sur les reposoirs de l'estuaire de la Seine	M3 M9 M12
SERNE	Recensement du nombre d'échouages et des causes de mortalité des mammifères marins (RNE)	M3 M12
SEC1	(dans le cadre du parc éolien de Courseulles) Suivis acoustiques (hydrophone + CPODS) : 15 j en continu à 2 périodes différentes : 1 dans le parc + 1 dans un site N2000 voisin à définir (avant la phase de construction, durant construction, 1 post-construction et 1 durant démantèlement)	M2 M12
SEA1	Effectifs recensés par les stations de contrôle des poissons migrateurs de Maye-Feuquerolles (Orne), de Breuil-en-Auge (Touques) et de Poses et Amfreville-sous-les-Monts (Seine)	M2 M3 M9 M10 M12
SEA2	Indice d'abondance de juvéniles de saumon au niveau de l'Orne	M2 M3 M9 M10 M12
SEA3	Effectifs d'amphihalins observés sur le site au travers des différents programmes scientifiques (OBSMER, suivis environnementaux de projets …) ou de surveillance / contrôle (DCSMM, DCE), voire au travers de sciences participatives	M2 M3 M9 M10 M12

Liste des sigles et acronymes

A

AA : autorisations administratives

AESN : agence de l'eau Seine-Normandie

AFB : agence française pour la biodiversité

AMP : aires marines protégées

ANBDD : agence normande de la biodiversité et du développement durable

B

BDD : base de données

BIOLIT : programme national de science participative sur la biodiversité littorale

BIOOBS : base pour l'inventaire des observations subaquatiques

C

CACEM : centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

CARTHAM : programme de cartographie des habitats marins

CE : commission européenne

CEFAS : centre for environment, fisheries and aquaculture science

CNRS : centre national de la recherche scientifique

Copil : comité de pilotage

CRPMEM : comité régional des pêches maritimes et des elevages marins

CNPMEM : comité national des pêches maritimes et des elevages marins

CSJ : coquille Saint-Jacques

D

DCE : directive-cadre sur l'eau

DCSMM : directive cadre stratégie milieu marin

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer

DDTM / SML : service mer et littoral de la ddtm

DF MMN : délégation de façade manche mer du nord

DIADES : diadromous fish and ecosystem services

DIRM : direction interrégionale de la mer

Docob : document d'objectifs

DORIS : données d'observations pour la reconnaissance et l'identification de la faune et la flore subaquatiques

DR : direction régionale

DRAS : direction recherche et appui scientifique de l'OFB

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSF : document stratégique de façade

DSUED : direction surveillance, evaluation, données de l'OFB

E

ECOQO : ecological quality objectives

ERC : éviter, réduire, compenser

G

GECC : groupe d'étude des cétacés du Cotentin

GEODE : groupe d'études et d'observation sur les dragages et l'environnement

GIS ECUME : groupement d'intérêt scientifique effets cumulés en mer

GIS SIEGMA : groupement d'intérêt scientifique suivi des impacts de l'extraction de granulats marins

GONm : groupe ornithologique normand

GMN : groupe mammalogique normand

GPMR : grand port maritime de Rouen

GT : groupe de travail

I

IC : intérêt communautaire

IFA2 : interconnexion électrique sous-marine et souterraine entre la france et l'angleterre

IFREMER : institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer

INDICLAP : mise au point d'indicateurs d'impacts de clapages sur les habitats benthiques : cas des sites de dépôt de clapages des grands ports maritimes du Havre et de Rouen dans la partie orientale de la baie de Seine

IMPECAPE : evaluation des impacts écologiques engendrés par pressions physiques sur les habitats benthiques : cas de la pêche et de l'extraction

L

LIFE MARHA : life intégré marine habitats

M

MEMN : Manche est - mer du Nord

MISEN : mission inter-services de l'eau et de la nature

MNHN : muséum national d'histoire naturelle

O

OBSenMER : observations en mer

OE : objectif environnemental

OFB : office français de la biodiversité

OLT : objectifs à long terme

ONG : organisation non-gouvernementale

OO : objectifs opérationnels

ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile

P

PACOMM : programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins dans les eaux métropolitaines françaises

PAMM : plan d'action pour le milieu marin

PIRC : plan interrégional de contrôle des pêches

PLAGEPOMI : plan de gestion des poissons migrateurs

PNM EPMO : parc naturel marin estuaires picards et mer d'opale

POLMAR : pollution maritime

PREMAR : préfecture maritime

PSCPEM : plan de contrôle et de surveillance de l'environnement en mer

UMS PATRINAT : unité mixte de service patrimoine naturel

R

RNE : réseau national d'echouages

RNF : réserves naturelles de France

RNNES : réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

S

SAGE : schéma d'aménagement de gestion de l'eau

SAMARCH : salmonid management round the channel - la gestion des salmonidés dans la manche

SAMM : survol aérien de la mégafaune marine

SAP : stratégie des aires protégées

SCAM : service du contrôle des affaires maritimes (DIRM)

SCAP : stratégie de création des aires protégées

SD : service départemental

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRM : sous-région marine

STACOMI : station de contrôle des migrations

U

ULAM : unité littorale des affaires maritimes

V

VALPENA : évaluation des activités de pêche au regard des nouvelles activités

VMS : vessel monitoring system

Z

ZCH : zone de conservation halieutique

ZPS : zone de protection spéciale (DO)

ZSC : zone spéciale de conservation (DHFF)

Table des tableaux

Tableau I - Enjeux de conservation et objectifs à long terme....7
Tableau II - Objectifs opérationnels....9
Tableau III - Index des fiches mesures....13
Tableau IV - Récapitulatif des mesures validées (d'après le tableau 13 du Docob synthétique de l'ATEN simplifié)....44
Tableau V - Récapitulatif des indicateurs....46

Office français de la biodiversité (OFB)
Délégation de façade Manche Mer du Nord
4, rue du colonel Fabien - BP 34
76083 LE HAVRE
Gwenola DE ROTON
02.32.85.38.64
gwenola.de-roton@ofb.gouv.fr

Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Normandie
9 quai du Général Lawton Collins
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02.33.44.35.82
contact@comite-peches-normandie.fr

http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr

PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité